Ville de FONTENAY LE COMTE

RAPPORT D'ORIENTATION BUDGETAIRE 2024

Conseil municipal du 7 novembre 2023

1. LE CONTEXTE

1.1 LE CONTEXTE ÉCONOMIQUE

La reprise mondiale, qui a suivi la pandémie de COVID19 et l'invasion de l'Ukraine par la Russie, marque le pas. Les chaînes d'approvisionnement se sont largement rétablies, les coûts d'expédition et les délais de livraison des fournisseurs retrouvent leurs niveaux antérieurs à la pandémie. Toutefois, les facteurs qui ont entravé la croissance en 2022 persistent :

- L'inflation reste élevée et continue d'éroder le pouvoir d'achat des ménages.
- Le resserrement des politiques des banques centrales face à l'inflation a fait augmenter le coût de l'emprunt, limitant ainsi l'activité économique.

Dans la zone euro, les perspectives de croissance à court terme se sont détériorées tandis que, à moyen terme, l'économie devrait graduellement retrouver une croissance modeste sous l'effet du redressement de la demande tant intérieure qu'extérieure. La croissance devrait se redresser à partir de 2024, la demande extérieure se rapprochant de sa tendance d'avant la pandémie et les revenus réels s'améliorant, à la faveur du recul de l'inflation. Toutefois, la croissance continuerait d'être freinée à mesure que le resserrement de la politique monétaire de la BCE et les conditions défavorables de l'offre de crédit se répercuteront sur l'économie réelle et que les mesures de soutien budgétaire seront progressivement retirées. L'inflation globale dans la zone euro devrait continuer de ralentir en raison de l'atténuation des tensions sur les coûts et des goulets d'étranglement au niveau de l'offre ainsi que de l'incidence du resserrement de la politique monétaire.

Au niveau national, l'État prévoit une croissance de 1,4 % et une inflation de 2,6 % en 2024.

1.2 LE PROJET DE LOI DE FINANCES (PLF)

Le PLF 2024 arrête le montant la dotation globale de fonctionnement pour 2024 à 27,1 Md€ contre 26,9 M€ en 2023. Au sein de cette DGF, la dotation de solidarité urbaine (DSU) et la dotation de solidarité rurale (DSR) sont abondées respectivement de 90 M€ et 100 M€.

L'enveloppe de la dotation pour les titres sécurisés (DTS) passe de 52,4M€ à 100M€. Les modalités de répartition seront précisées par voie règlementaire.

En 2023, quatre dispositifs concernant les collectivités locales permettaient d'atténuer l'impact de la hausse des dépenses d'électricité :

- Une taxe intérieure sur la consommation finale d'électricité fixé au niveau minimum autorisé par l'Union européenne, à savoir 1€/MWh pour les « petits » consommateurs et 0,5€/MWh pour les « gros » consommateurs; ce dispositif est reconduit pour 2024 dans le PLF 2024.
- Le bouclier tarifaire réservé aux collectivités de moins de 10 employés et ayant des recettes inférieures à 2M€ ; ce dispositif est reconduit pour 2024 dans le PLF 2024.
- L'amortisseur électricité pour les collectivités qui ne bénéficient pas du bouclier tarifaire, pour lesquels l'État prend en charge une partie de la facture dès lors où le prix dépasse un certain niveau ; ce dispositif, n'est pas reconduit pour 2024.
- Le filet de sécurité réservé aux collectivités ayant un taux de CAF brute inférieur à 22%, un potentiel financier inférieur au double de la moyenne de la strate et une perte de CAF brute d'au moins 25% ; ce dispositif, n'est pas reconduit pour 2024.

2. PERSPECTIVES D'EVOLUTION DES RESSOURCES

2.1 LES CONTRIBUTIONS DIRECTES

Les contributions directes, qui se composent des taxes foncières bâties et non bâties, de la taxe d'habitation sur les résidences secondaires, de la taxe sur les locaux vacants et de la taxe sur les friches commerciales, représentent 50% des recettes de fonctionnement de la ville.

Sur la durée du mandat, les taux d'imposition demeureront inchangés. La progression de ces produits reposera donc sur l'évolution physique des bases et leur revalorisation.

Les bases nettes de la taxe foncière sur les propriétés bâties (97% des contributions directes) devraient connaitre une progression annuelle physique moyenne de 1,4% pour les logements, 4% pour les industries et 1,2% pour les locaux professionnels, hypothèses reposant sur les progressions de ces dernières années.

Concernant la revalorisation des bases d'imposition, elle est automatique et correspond à l'inflation constatée au mois de novembre. Pour 2024 elle devrait être de l'ordre de 4% (indice d'inflation révisée de septembre 2023 par rapport à l'indice d'inflation de novembre 2022). Pour les années suivantes, elle est fixée à 1,2%.

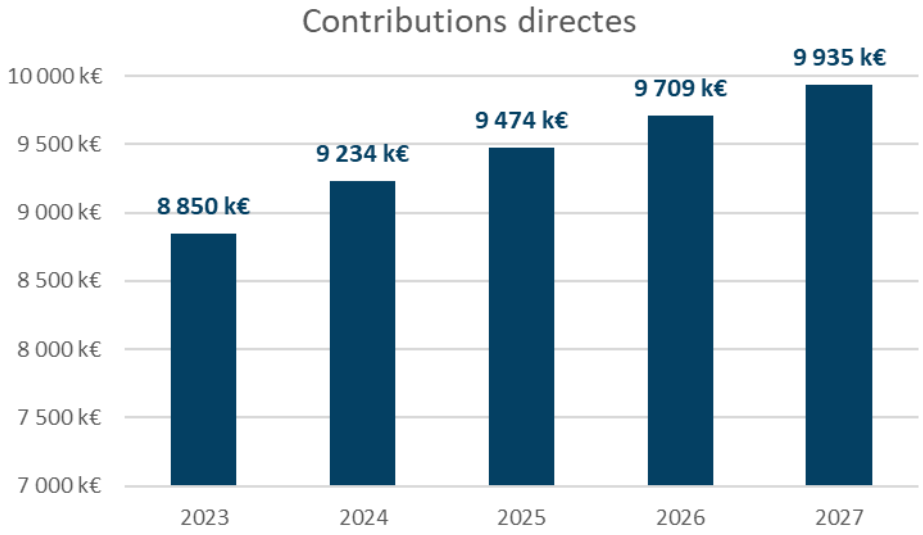

2.2 LA DOTATION GLOBALE DE FONCTIONNEMENT

La ville de Fontenay-le-Comte bénéficie de quatre dotations au titre de la DGF :

- La dotation forfaitaire (DF),
- La dotation de solidarité urbaine (DSU),
- La dotation nationale de péréquation (DNP),
- La dotation de solidarité rurale bourg centre (DSRBC).

Les dotations de péréquation devraient de nouveau être abondées les années à venir faisant, qu'en moyenne, la DGF de Fontenay-le-Comte devrait progresser en moyenne de l'ordre de 1% par an.

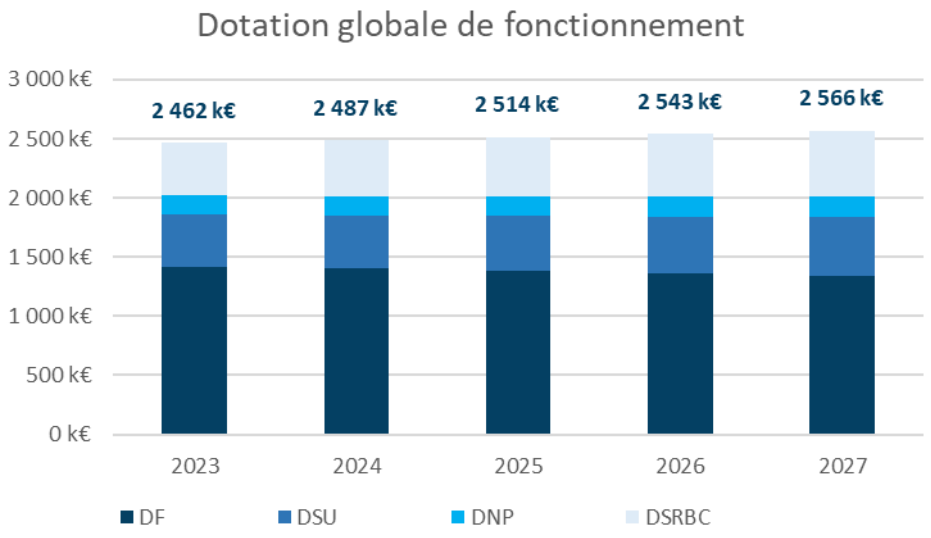

2.3 LE FONDS DE PÉRÉQUATION INTERCOMMUNAL ET COMMUNAL (FPIC)

Le FPIC est un fonds de péréquation alimenté par une contribution des territoires les plus « riches » au profit des territoires les plus « pauvres » sachant que l'on peut être à la fois contributeur et attributaire.

Depuis 2018, le territoire de la communauté de communes de Fontenay-Vendée est potentiellement contributeur mais la relative pauvreté de ses habitants étant plus importante que sa relative richesse de fiscalité locale fait que la contribution est nulle. Cette situation devrait perdurer sur la durée du mandat.

L'attribution du FPIC de l'ensemble des communes de la communauté de communes devrait progresser en moyenne de 1,1% par an. La croissance du potentiel financier de Fontenay-le-Comte progressant plus rapidement qu'au sein des autres communes du territoire, son attribution devrait diminuer en moyenne de 1,6% par an. Ainsi, l'attribution du FPIC de Fontenay-le-Comte, qui représente 28% du FPIC de l'ensemble des communes, ne devrait plus en représenter que 25% à l'horizon 2027.

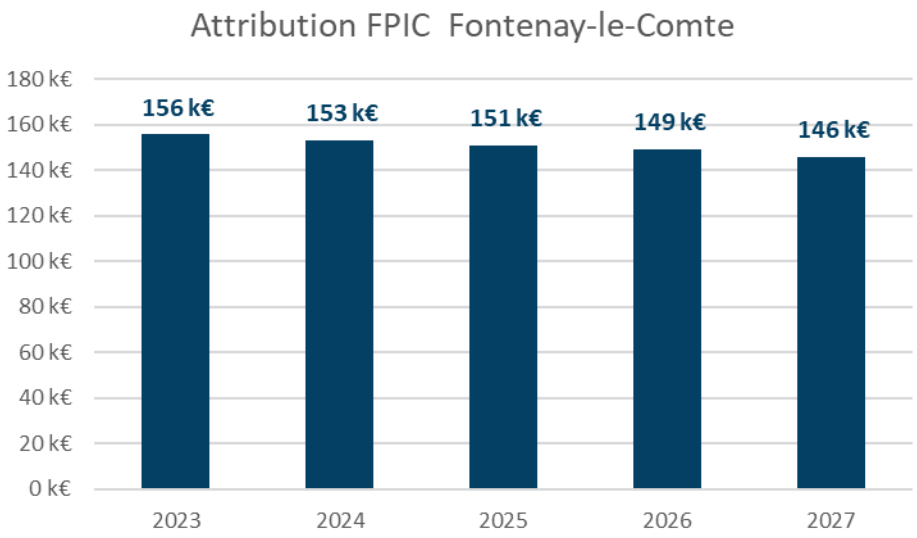

2.4 LES COMPENSATIONS FISCALES

Depuis la réforme de la fiscalité directe locale, les compensations fiscales des communes se limitent à celles des taxes foncières.

Ces compensations devraient progresser de manière significative en 2024 du fait de la revalorisation des bases et au total, elle devrait augmenter en moyenne de 5,5% par an.

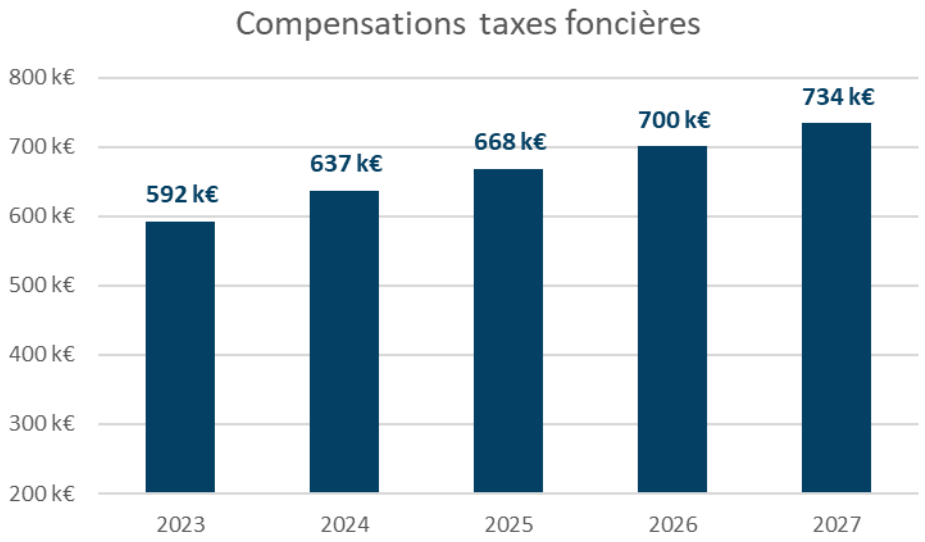

2.5 L'ATTRIBUTION DE COMPENSATION

L'attribution de compensation, versée par la Communauté de Communes Pays de Fontenay-Vendée devrait s'élever à 2 625 k€ en 2024 et demeurer stable.

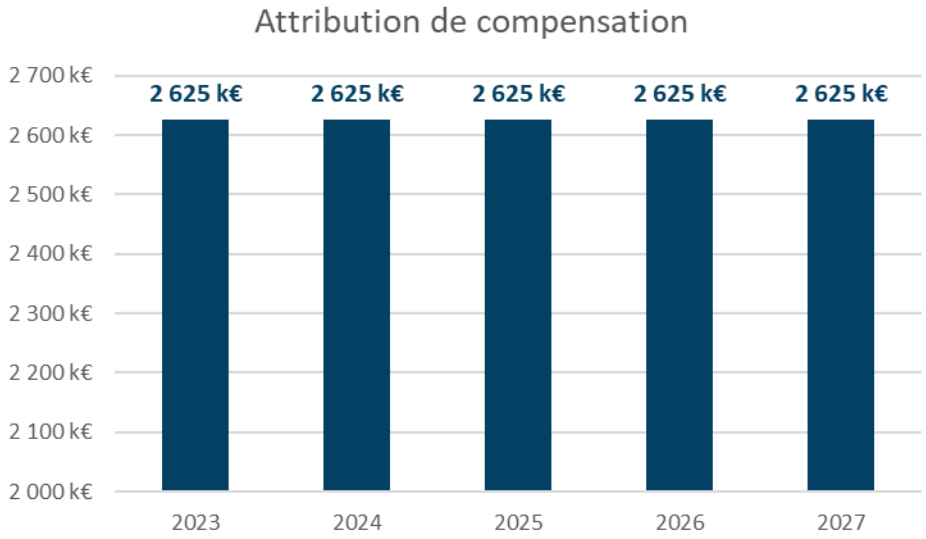

2.6 LES PRODUITS DES SERVICES

Les produits des services sont évalués à 1 152 k€ pour 2024 puis en progression de 1,2% par an de fait de la revalorisation des tarifs. La hausse de 2024 résulte principalement de la refacturation des repas aux communes extérieures et du renforcement de la saison culturelle.

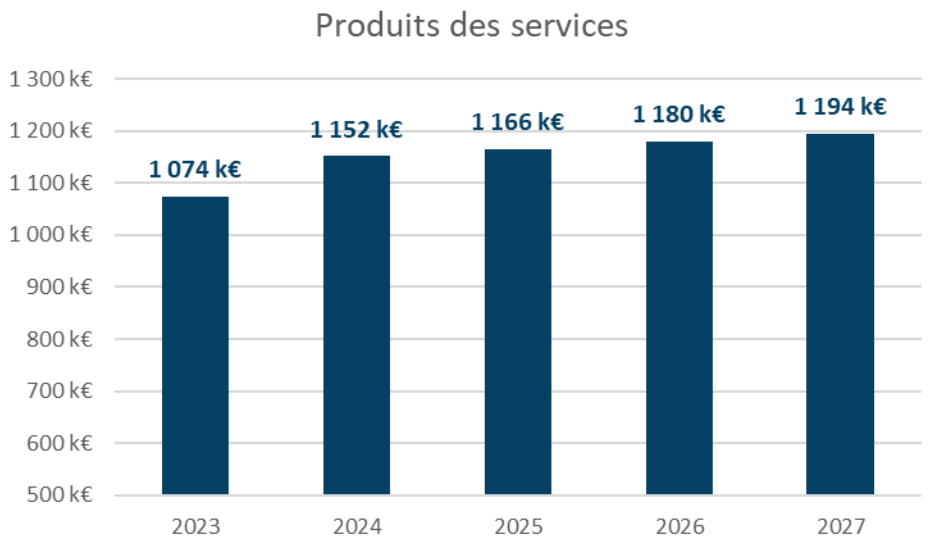

2.7 LES SUBVENTIONS REÇUES

Elles sont évaluées à 331 k€ et sont supposées stables les années suivantes.

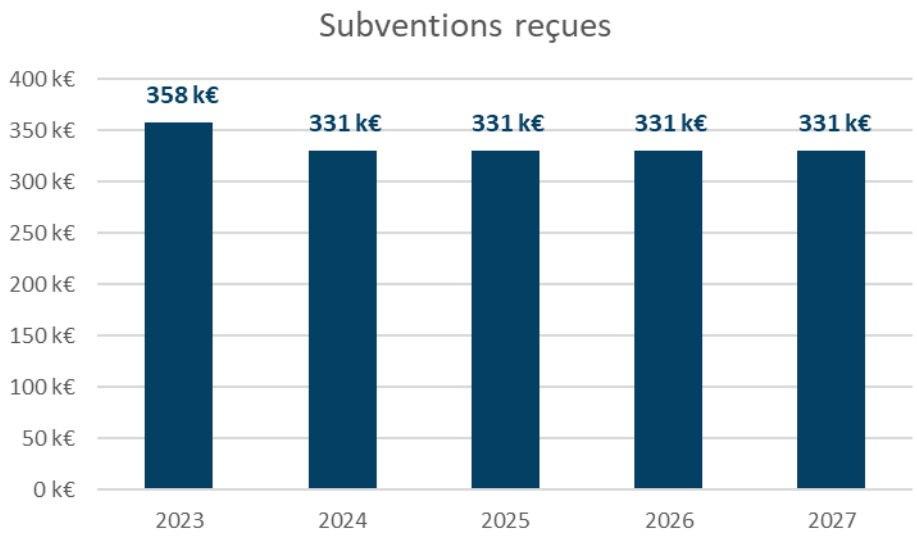

2.8 LES ATTÉNUATIONS DE CHARGES

Les atténuations de charges sont estimées à 5 k€ chaque année.

2.9 LES PRODUITS DE FONCTIONNEMENT

Les produits de fonctionnement devraient progresser en moyenne de 1,7% et s'élever à 18 037 k€ en 2024.

en milliers d'euros	2023	2024	2025	2026	2027
FISCALITE LOCALE	9 957	10 300	10 543	10 780	11 010
IMPOTS ET TAXES	2 781	2 778	2 776	2 774	2 771
DOTATIONS ET PARTICIPATIONS	3 429	3 470	3 528	3 589	3 646
PRODUITS DES SERVICES ET DU DOMAINE	1 074	1 152	1 166	1 180	1 194
ATTENUATION DE CHARGES	63	5	5	5	5
AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	385	333	282	285	289
PRODUITS EXCEPTIONNELS	17	0	0	0	0
TOTAL	**17 706**	**18 037**	**18 300**	**18 614**	**18 915**

en milliers d'euros	Moyenne	2023-2024	2024-2025	2025-2026	2026-2027
IMPOTS ET TAXES	2,5%	3,4%	2,4%	2,3%	2,1%
DOTATIONS ET PARTICIPATIONS	1,5%	1,2%	1,7%	1,7%	1,6%
PRODUITS DES SERVICES ET DU DOMAINE	2,7%	7,3%	1,2%	1,2%	1,2%
ATTENUATION DE CHARGES	-46,9%	-92,1%	0,0%	0,0%	0,0%
AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	-7,0%	-13,6%	-15,2%	1,1%	1,1%
PRODUITS EXCEPTIONNELS	-100,0%	-100,0%	s.o.	s.o.	s.o.
TOTAL	**1,7%**	**1,9%**	**1,5%**	**1,7%**	**1,6%**

3. LES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

3.1 LES DÉPENSES DE PERSONNEL

Pour l'année 2023, les dépenses sont estimées à 9 053 k€ et se décomposent principalement comme suit :

- 4 330 k€ de rémunération principale des agents,
- 79 k€ au titre de la nouvelle bonification indiciaire (NBI) et du supplément familial,
- 55 k€ d'heures supplémentaires et complémentaires,
- 985 k€ de régime indemnitaire,
- 842 k€ de rémunération des agents non titulaires,
- 2 585 k€ de charges sociales.

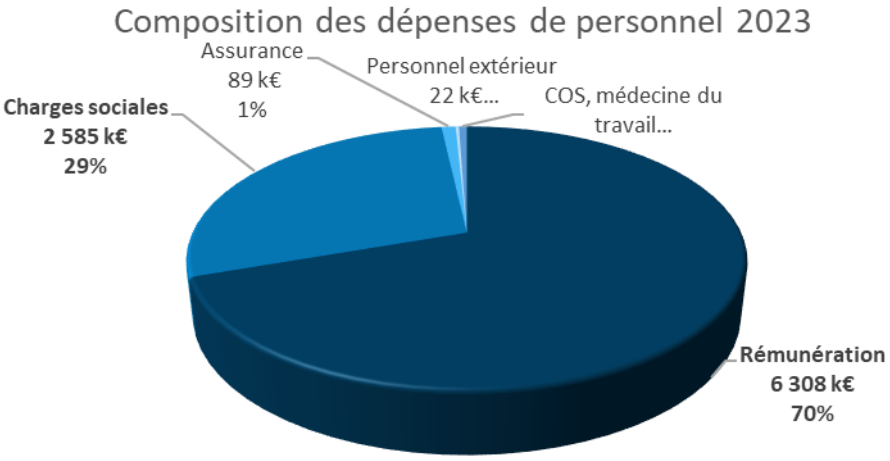

A noter que les avantages en nature devraient représenter 15 k€ en 2023.

En janvier 2023, la ville comptait 216 postes permanents pourvus dont 15 de catégorie A, 18 de catégorie B et 183 de catégorie C.

Pour l'année 2024, la masse salariale est évaluée à 9 580 k€ soit une progression de 4,95% par rapport au budget primitif 2023. Ceci s'explique principalement par la mise en place des tickets restaurants (130 k€), une enveloppe liée à l'évènementiel (95 k€) par la revalorisation du point d'indice, une hausse de 5 points pour chaque agent et les avancements (155 k€), un poste supplémentaire de policier municipal et un gestionnaire de flux (90 k€).

Les effectifs projetés pour janvier 2024 s'élèvent à 221 postes permanents dont 14 de catégorie A, 21 de catégorie B et 186 de catégorie C.

Pour les années suivantes, la progression de dépenses de personnel s'expliquera principalement par le GVT (environ 56k€ par an) et la non reconduction de l'enveloppe dédiée à l'évènementiel.

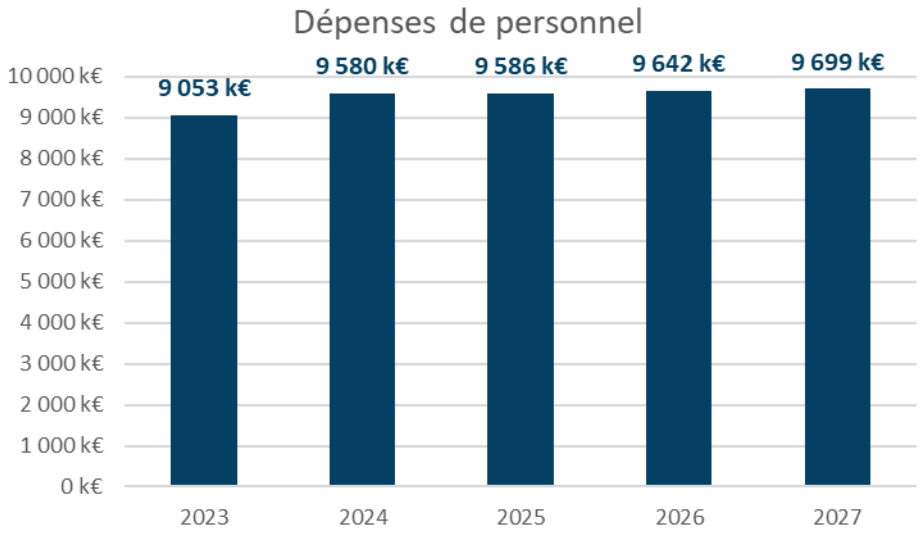

3.2 LES CHARGES À CARACTÈRE GÉNÉRAL

En 2023, la ville a connu une forte progression de ses tarifs d'énergie mais a bénéficié d'un amortisseur sur l'électricité limitant l'impact de cette hausse. Des modifications de programmation et des travaux réalisés ont permis de réduire significativement les consommations. A ce stade, on observe une baisse de consommation des bâtiments de 15% et de l'éclairage publique de 36%. On peut alors évaluer les dépenses d'électricité et de gaz à hauteur de 1 440 k€ pour 2024 contre 1 905 k€ qui étaient inscrits en 2023. Pour les années suivantes, elles devraient continuer de diminuer en raison des travaux d'économie d'énergie qui vont se poursuivre.

Toutefois, l'année 2024 va être riche en évènementiels (flamme olympique, biennale, tour de la région pays de la Loire, …) conduisant à prévoir une enveloppe significative.

A cela s'ajoute l'accroissement du nombre de repas produits par la cuisine centrale et la hausse des prix qu'il convient de prendre en compte.

La charge à caractère général devrait être de l'ordre de 5 150 k€ en 2024. Pour les années suivantes, hors évènementiels, les charges sont supposées progresser de 1% l'an.

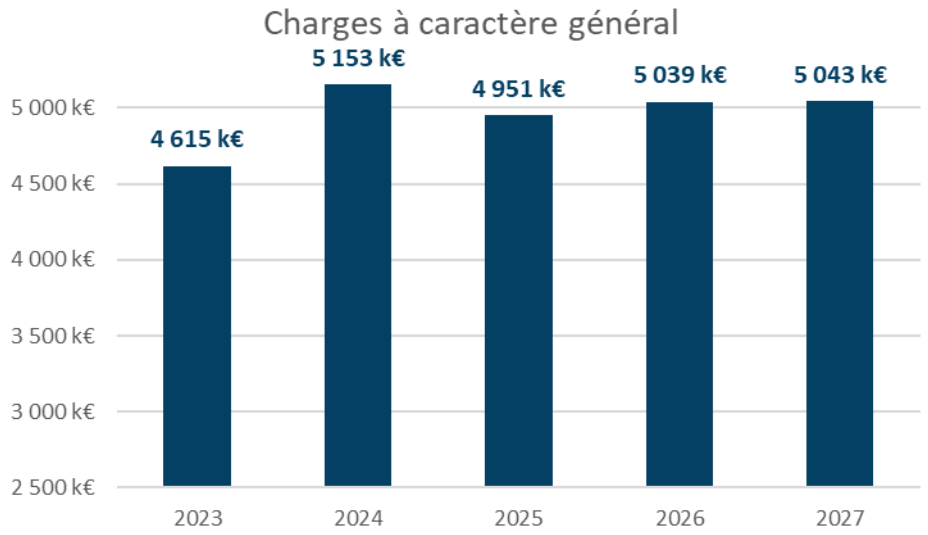

3.3 LES AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE

Elles comprennent les subventions aux associations, les contributions aux écoles privées, les frais relatifs aux élus, les droits d'utilisation et les pertes sur créances irrecouvrables.

Elles sont évaluées à 1 215 k€ et supposées stable sur l'ensemble de la période.

3.4 LES DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT

Par rapport à 2023, les dépenses de fonctionnement (hors intérêts de la dette) devraient progresser en moyenne de 1,7% par an sont et évaluées à 16 005 k€ en 2024.

en milliers d'euros	2023	2024	2025	2026	2027
DEPENSES DE PERSONNEL	9 053	9 580	9 586	9 642	9 699
CHARGES A CARACTERE GENERAL	4 615	5 153	4 951	5 039	5 043
ATTENUATION DE PRODUITS	32	32	32	32	32
AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	1 240	1 215	1 215	1 215	1 215
DOTATIONS AUX PROVISIONS	10	10	10	10	10
CHARGES EXCEPTIONNELLES ET FINANCIERES	5	15	15	15	15
TOTAL	**14 955**	**16 005**	**15 809**	**15 953**	**16 013**

en milliers d'euros	Moyenne	2023-2024	2024-2025	2025-2026	2026-2027
DEPENSES DE PERSONNEL	1,7%	5,8%	0,1%	0,6%	0,6%
CHARGES A CARACTERE GENERAL	2,2%	11,7%	-3,9%	1,8%	0,1%
ATTENUATION DE PRODUITS	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%
AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	-0,5%	-2,0%	0,0%	0,0%	0,0%
CHARGES EXCEPTIONNELLES	31,6%	200,0%	0,0%	0,0%	0,0%
TOTAL	**1,7%**	**7,0%**	**-1,2%**	**0,9%**	**0,4%**

4. LA DETTE

4.1 LA DETTE EXISTANTE[1]

Au 1er janvier 2014, la dette existante se composera de 11 emprunts bancaires et d'un prêt de la Caisse d'Allocations Familiales pour un encours total de 10 962 k€.

A cela s'ajoutera l'emprunt de 1 M€ contracté en 2022 et qui devrait être mobilisé le 15 janvier 2024.

Dans son portefeuille, la ville n'a qu'un emprunt à taux variable lequel dépend de l'euribor 3 mois. L'euribor 3 mois a progressé tout au long de l'année 2023 (3,95% au 1er octobre contre 2,13% au 1er janvier). Les marchés financiers anticipent une hausse plus atténuée jusqu'au 1er trimestre 2024 avec un pic à 4,25% en mars-avril avant l'amorce d'une baisse. Il est ainsi estimé à 3,25% au 1er décembre 2024. La baisse pourrait se poursuivre en 2025 mais connaitre quelques variations tout en demeurant autour de 3% jusqu'à l'horizon 2027.

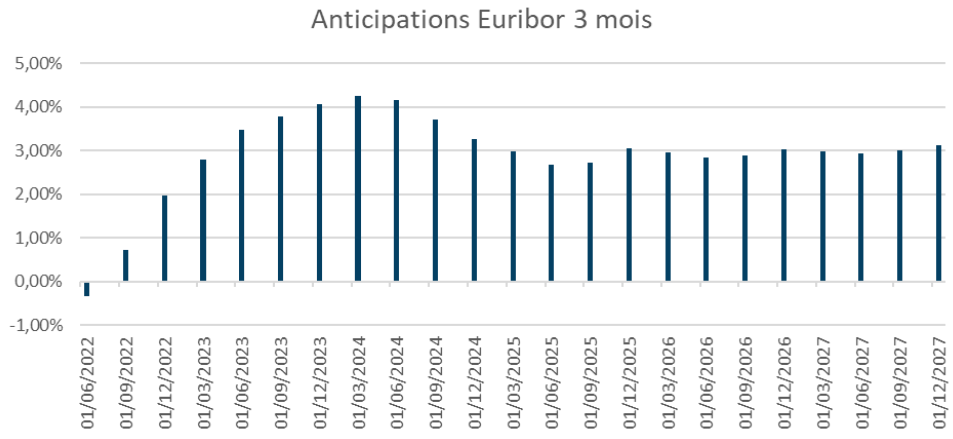

[1] Y compris l'emprunt contracté en 2022 de 1M€ dont la mobilisation devrait avoir lieu le 15 janvier 2024

Le taux d'intérêt moyen va demeurer relativement stable entre 2,0% et 2,1%.

L'annuité de la dette existante devrait s'élever à 1 305 k€ en 2022, légèrement remonter en 2024 du fait de l'emprunt de 1,0M€ qui devrait être mobilisé début 2024. Les années suivantes, les annuités de la dette existante devraient légèrement diminuer chaque année.

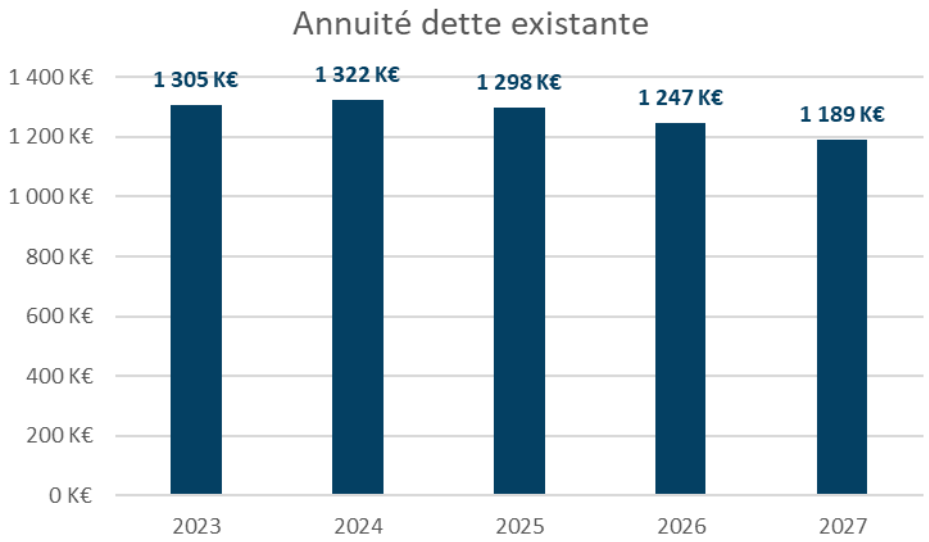

4.2 LA DETTE NOUVELLE

Les emprunts nouveaux devraient être contractés sur une durée de 20 ans.

Par hypothèse, le taux d'intérêt de ces nouveaux emprunts est fixé à 4,00% en 2024 et 3,5% les années suivantes.

5. LE PROGRAMME PLURIANNUEL D'INVESTISSEMENT

Les principaux projets vont être poursuivis : rénovation de l'école Bouron Massé qui a déjà débuté, PRU des Moulins Liots, réhabilitation de la friche Lussaud, restructuration des rues de la République – Blossac – Dr Audé, rénovation du musée, restauration de l'église Notre Dame.

Au total, les investissements prévus sur la période 2024 à 2027 devraient s'élever à 29 M pour 6,8 M€ de subventions.

				2024	2025	2026	2027	TOTAL
TOTAL				8 718	5 901	4 512	2 399	21 530
		DEPENSES	D	11 851	7 982	6 100	3 056	**28 989**
		SUBVENTIONS	S	3 000	1 605	1 542	657	**6 804**
		CESSIONS	C	133	476	46	0	**655**

NB : D = dépenses, S = subvention, C = cession dans le cadre d'une opération

				2024	2025	2026	2027	TOTAL
AMENAGEMENTS URBAINS								
	PRU MOULINS LIOT							
		Aménagement des espaces publics	D	1 117	1 229			**2 346**
			S	262	290			**552**
		Viabilisation	D	600	360	240		**1 200**
			S	293		293		**586**
			C		176			**176**
		OPCU	D	42	42	42		**126**
			S	22	22	22		**66**
		Reconstitution de l'offre	D	102	508	462		**1 072**
			C	133	0	46		**179**
	REHABILITATION LUSSAUD							
		Participation vers EPF	D	183				**183**
		Achat foncier	D	659				**659**
		Fouilles	D	200				**200**
		Voirie rue Ste Catherine + interne opération	D			300		**300**
		15 - 17 rue des loges	D	67				**67**
		Fonds friches	S	580				**580**
		Cession au promoteur	C		300			**300**
	RUE DE LA REPUBLIQUE							
		Travaux et maîtrise d'œuvre	D	1 620	688			**2 308**
		Avance aux commerçants	D	80	50			**130**
			S	460	196			**656**
	AUTRES							
		Opération Métropolis	D	300				**300**
		Démolition ancien cinéma	D	700				**700**
ENFANCE, JEUNESSE ET SPORT								
	VIE SCOLAIRE							
		Ecole Bouron Masse	D	2 000	300			**2 300**
			S	656				**656**
		Gros entretien des bâtiments	D	40	30	30	30	**130**
		Equipement des écoles	D	48	40	40	40	**168**
		Matériel informatique des écoles	D	10				**10**
		Végétalisation écoles	D	30	30	30		**90**
		Equipement restauration scolaire	D	45	15	30	30	**120**
	JEUNESSE							
		Equipement jeunesse	D	4				**4**
		Conseil municipal des enfants	D	5	80	5	5	**95**
		Equipement maison de l'enfance	D		3	3	3	**9**
	SPORT							
		Gros entretien bâtiments sportifs	D	250	200	100	100	**650**
		Club house Foot	D	500				**500**
			S	200				**200**
CULTURE ET PATRIMOINE								
	CULTURE							
		Musée	D	300	2 000	2 400	700	**5 400**
			S	100	670	800	230	**1 800**
		Espace Cassin matériel	D	70	62	0	0	**132**
		Espace Cassin passage LED	D	67	50	50	50	**217**
		Espace Cassin gros entretien	D	15	45	25	25	**110**
		Espace Cassin nouvelle centrale SSI	D	200				**200**
		Toiture médiathèque	D	23				**23**
		Médiathèque	D	2				**2**
		Equipement culture	D	8	10	5	10	**33**
	PATRIMOINE ANCIEN							
		Eglise Notre Dame	D	490	490	490	490	**1 960**
			S	327	327	327	327	**1 308**
		Site patrimonial remarquable	D	35	35	35	35	**140**

				2024	2025	2026	2027	TOTAL
ESPACES PUBLICS ET ENVIRONNEMENT								
	QUALITE DES ESPACES PUBLICS							
		Voirie / Effacement de réseau	D	750	540	535	750	**2 575**
			S	100	100	100	100	**400**
		Eclairage public	D	80	80	80	80	**320**
		Aires de jeux	D	0	40	0	40	**80**
		Mobiliers urbain	D	15	15	15	15	**60**
	SECURITE							
		Vidéoprotection	D	40	40	40	40	**160**
		Equipement police municipale	D	76	27	5	5	**113**
	ENVIRONNEMENT							
		fleurissement / cimetieres	D	0	30	0	30	**60**
		pistes cyclables	D	80	80	80	80	**320**
		jardins des horts	D	10	15	0	0	**25**
		Plan arbres	D	19	4	4	4	**31**
		Abattage arbres	D	10				**10**
		Cimetière naturel	D	15				**15**
		Parc Espierre	D	60				**60**
		Parc de la Fontaine de Charzais	D		40			**40**
		Chaussée de pilorge	D		60	0	0	**60**
VIE DEMOCRATIQUE ET CITOYENNETE								
	VIE CITOYENNE							
		Conseils de quartier	D	30	30	30	30	**120**
		Equipement état civil	D	40	40	40	40	**160**
		Signalétique évènementiel	D	60				**60**
		Equipement communication	D		5	5	5	**15**
	ACCESSIBILITE							
		Accessibilité bâtiments	D	100	50	30	30	**210**
		Accessibilité PMR Fontelys	D	2	0	0	0	**2**
GESTION PATRIMONIALE								
		Economies d'énergie	D		200			**200**
		Halles	D	56				**56**
		Eglises	D	15	15	15	15	**60**
		Divers patrimoines	D	100	100	100	100	**400**
		Acquisitions	D	30	30	30	30	**120**
		Suite séisme	D	50	50			**100**
		Sécurité prévention	D	24	21	21	21	**87**
		Aérodrome	D	30	30	30	30	**120**
		Toilettes pôle d'échange multiusage	D	40				**40**
		Mobilier logement d'urgence	D	3				**3**
MOYENS GENERAUX								
		Equipement des services	D	25	25	25	25	**100**
		Parc véhicules	D	125	125	125	125	**500**
		Protocole	D	1				**1**
		Archives	D	50		500		**550**
		Informatique - équipement	D	33	23	103	43	**202**
		Informatique - déploiement internet haut débit	D	70				**70**

6. LES RESSOURCES PROPRES D'INVESTISSEMENT

Les ressources propres d'investissement se composent du FCTVA, de la taxe d'aménagement et des cessions.

Le FCTVA dépend du programme pluriannuel d'investissement, donc du montant des investissements et de l'éligibilité ou non de cet investissement au FCTVA.

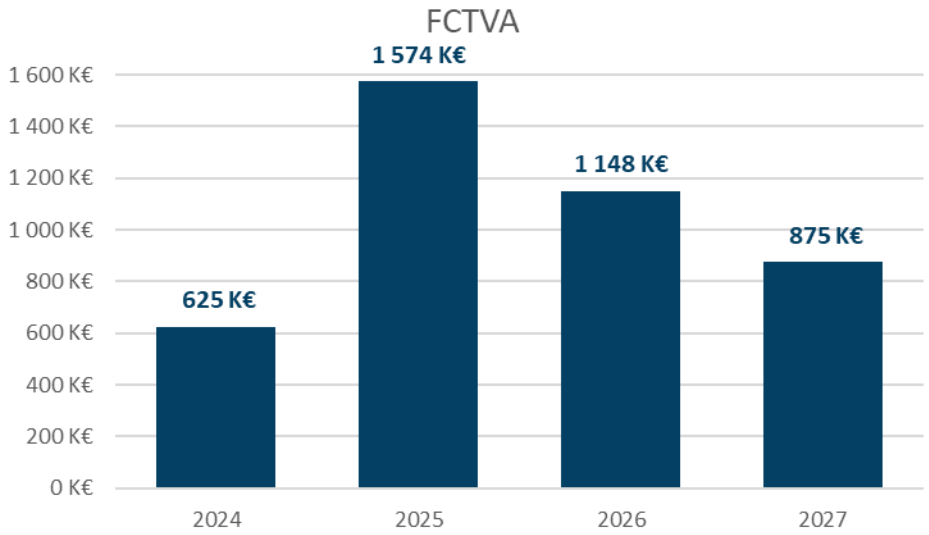

Concernant la taxe d'aménagement, elle est évaluée annuellement à 200 k€, ce qui correspond à la moyenne de la taxe perçue les années précédentes.

Toutefois, la taxe perçue sur les zones d'activités économique est reversée, par convention, à la communauté de communes. Ce reversement annuel est évalué à 120 k€. A cela s'ajoute la taxe des zones d'activités perçue les années antérieures qui va être reversée sur trois années restantes pour un montant annuel évalué à 120 k€.

Pour la période 2024-2027, hors cessions réalisées dans le cadre d'opérations d'investissement, un volume de 1,7 M€ de cessions possibles a été identifié dont l'hôtel Grimouard, la SAMO et les serres.

7. LES RESULTATS FINANCIERS

En 2024, la capacité d'autofinancement (CAF) nette devrait s'élever à 700 k€.

Pour pouvoir réaliser le programme des 29,0 M€, la collectivité devra emprunter au total 10,5 M€, ce qui se traduira par une hausse de l'annuité de dette (+0,7M€ en 2027 par rapport à 2024) et un accroissement de l'encours de dette de 7,3 M€.

Malgré cela, la CAF nette demeure juste au-dessus de 700 k€ en 2025 et 2026 puis dépasserait 800 k€ à l'horizon 2027. La capacité de désendettement ne dépasserait pas le seuil des 10 ans pour s'établir à 8,4 années en 2027.

Le disponible pour le financement des investissements

en milliers d'euro	2023	2024	2025	2026	2027
Produits de fonctionnement	17 706	18 037	18 300	18 614	18 915
- Charges de fonctionnement hors intérêts	14 955	16 005	15 809	15 953	16 013
= Excédent de gestion	**2 751**	**2 032**	**2 491**	**2 660**	**2 901**
- Intérêts de la dette	244	257	482	554	602
= Capacité d'autofinancement brute	**2 507**	**1 775**	**2 008**	**2 106**	**2 299**
- Remboursement capital dette	1 062	1 076	1 303	1 400	1 467
= Capacité d'autofinancement nette	**1 446**	**700**	**705**	**707**	**832**
+ FCTVA	471	625	1 574	1 148	875
+ Taxe d'aménagement nette	-10	-40	-40	80	120
+ Cessions	179	800	545	200	200
= Disponible pour financement investissements	**2 086**	**2 085**	**2 784**	**2 135**	**2 027**

Le financement des investissements[2]

en milliers d'euro	2023	2024	2025	2026	2027
Dépenses d'investissement	11 260	11 851	7 982	6 100	3 056
- Subventions d'investissement	2 530	3 000	1 605	1 542	657
- Cessions liées aux opérations	0	133	476	46	0
= Besoin de financement des investissements	**8 730**	**8 718**	**5 901**	**4 512**	**2 399**

en milliers d'euro	2023	2024	2025	2026	2027
Besoin de financement des investissements	8 730	8 718	5 901	4 512	2 399
- Disponible pour financement investissements	2 086	2 085	2 784	2 135	2 027
+ Variation excédent de clôture	-5 644				
= Emprunt	**1 000**	**6 634**	**3 117**	**2 377**	**372**

[2] Bien que l'emprunt de 1M€ contracté en 2022 sera mobilisé en janvier 2024, ce dernier apparait comme un emprunt 2023.

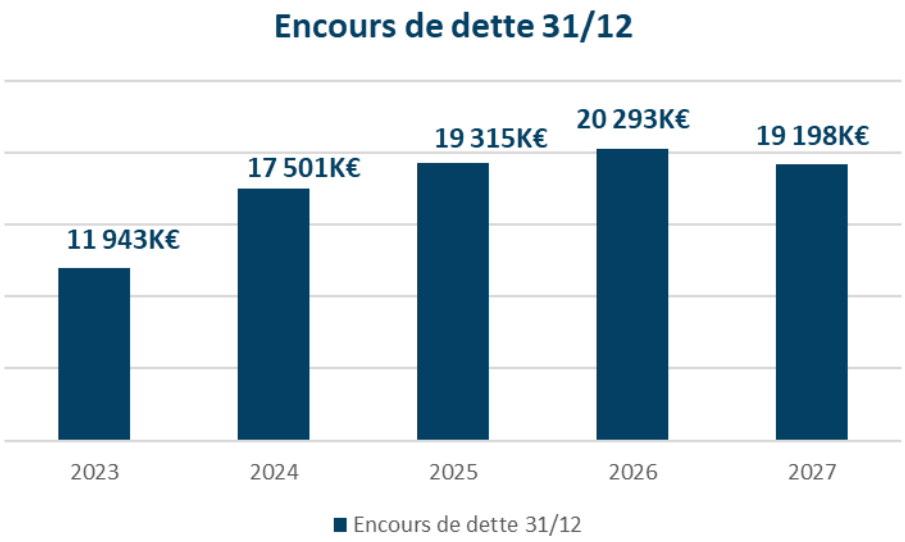
Encours de dette 31/12
11 943K€
17 501K€
19 315K€
20 293K€
19 198K€
2023
2024
2025
2026
2027
Encours de dette 31/12

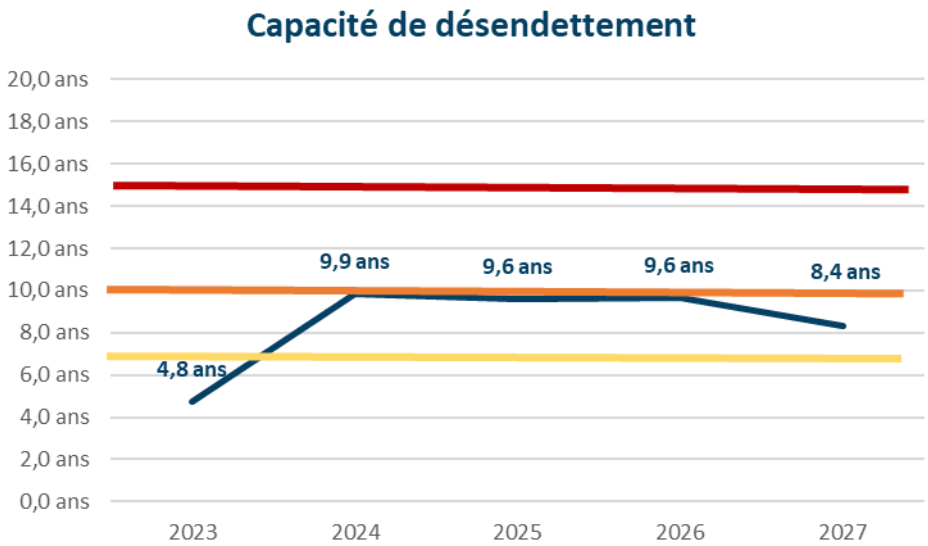
Capacité de désendettement
20,0 ans
18,0 ans
16,0 ans
14,0 ans
12,0 ans
10,0 ans
8,0 ans
6,0 ans
4,0 ans
2,0 ans
0,0 ans
4,8 ans
9,9 ans
9,6 ans
9,6 ans
8,4 ans
2023
2024
2025
2026
2027

INTERVENTION DE MONSIEUR LE MAIRE

Chers collègues,

En ouverture à la présentation de ce rapport d'orientations budgétaires que vous présentera Patricia DROUIN, notre adjointe aux finances, dans quelques instants, je tenais à vous faire partager quelques éléments de contexte.
Ces orientations budgétaires sont la traduction d'une vision et de choix. Elles nous guident pour construire le budget annuel qui nous permettra de mener à bien des projets et réalisations pour notre ville.

Il y a un an, nos perspectives budgétaires étaient très largement impactées par la crise énergétique que traversait notre pays. Cela a été particulièrement vrai pour les économies d'énergies et nous a obligé à revoir nos équipements et matériels et à repenser aussi nos comportements de consommateurs et d'utilisateurs.

Le résultat a été à la hauteur de nos décisions. Nos choix, pourtant discutés, ont été salvateurs mais seul compte le résultat, celui d'avoir fait des économies sans réduire notre offre de service public au détriment d'une inflation galopante.

En adoptant notre plan énergies fin 2022, ce sont près de 500 000 € que nous avons économisés. Avec notre volonté d'agir, les décisions que nous avons prises, en les adoptant, ont été bénéfiques pour les finances de la ville et nous ont permis de ne pas subir.
C'est en ce sens que nous avons recruté un agent économe de flux. Nous continuerons également d'investir dans de nouveaux matériels moins énergivores et qui nous amène à plus de sobriété énergétique.

Ce 4ème Rapport d'orientations stratégiques du mandat qui vous sera présenté ce soir est la traduction politique du squelette budgétaire 2024 que nous aurons à adopter en décembre prochain.
Nos engagements se réalisent. Pas assez vite me direz-vous, mais ils avancent avec sérieux et réalisme. Nous prenons des initiatives qui nous servent de laboratoires, nous essayons, nous butons, nous nous adaptons, nous nous transformons et nous sommes sur la voie de la réussite. Je me réjouis, avec mes collègues, à voir nos projets devenir réalité.
De nombreux exemples viennent démontrer que Fontenay-le-Comte a entamé sa mue.

Quelques exemples, avec le quartier des moulins qui voit la destruction de ses tours commencer et qui va s'accélérer dans les prochaines semaines, avec l'école Bouron massé et sa transformation en cours dans sa dernière phase, le programme immobilier Lussaud en cours et pour lequel nous attendons les conclusions de la DRAC, les logements Marceau Bretaud dont nous poserons la première pierre le 4 décembre prochain, la transformation en cours des rues de la République-Audé-Blossac, dans le même périmètre la démolition du bar de la République et de l'ancien cinéma qui viendront s'inscrire dans un nouvel axe de parcours du centre-ville, les programmes immobiliers de la rue des Loges et son aménagement urbain qui vont

continuer ou encore le montage des premiers échafaudages sur notre église Notre Dame début décembre.

Ces temps de transformation de la ville de demain ne nous priveront pas, en 2024, de nombreux rendez-vous qui rythmeront nos organisations. Nous nous en réjouissons pour les habitants de Fontenay-le-Comte.

Ces rendez-vous viennent signer notre dynamisme et sont la reconnaissance du signal envoyé par notre action municipale aux acteurs départementaux, régionaux et nationaux. Notre ville est reconnue pour son action, son dynamisme et ce sont bien ces valeurs qui nous voient aujourd'hui être terre d'accueil de rendez-vous, de rendez-vous populaires, sportifs, culturels ou encore évènementiels…

Notre territoire a trouvé un rythme de développement et notre perspective financière est bâtie en ce sens.
Notre endettement est raisonnable et comparable à des villes de même strate, notre CAF est la traduction de nos orientations politiques et des projets qui deviennent réalités. Il s'agit d'un indicateur budgétaire de notre capacité à investir pour le développement de la ville.
Nos orientations budgétaires s'appuient sur un contexte économique mieux maitrisé par les organisations expertes telles que l'OCDE, la Commission Européenne, la Banque Centrale Européenne.
Le projet de loi de Finance 2024 connu à ce jour nous permet, contrairement à l'année dernière, à la même période, de pouvoir débattre de nos orientations.

Nos perspectives financières 2024 sont équilibrées et notre budget est sain.

Notre endettement nous permet de continuer à investir dans des proportions raisonnables et nous offre ainsi des perspectives pour continuer à développer notre ville et nos infrastructures. L'ensemble des indicateurs montrent que la lecture budgétaire est parfaitement indexée à nos projets.

Cette année 2024, verra notre budget pour la section fonctionnement évoluer de manière significative autour de trois principaux points, tout en conservant un équilibre financier stable et n'appelant pas à d'augmentation fiscale, fruit d'une gestion rigoureuse pour la 4ème année consécutive.

Pour nos agents, nous aurons à assumer des choix financiers en consacrant à nos collaborateurs un traitement salarial plus important avec l'augmentation du point d'indice de 5% au regard de l'inflation qui s'impose pour chacun d'entre eux.
Mais nous avons voulu aller plus loin avec la mise en place d'un nouvel accompagnement de nos agents municipaux, par la création d'une mesure sociale importante. Chacun d'entre eux aura désormais, en début d'année prochaine, la possibilité de pouvoir bénéficier de Titre Restaurant. C'est ainsi une forme de soutien à nos agents dans un contexte socio-économique tendu.

Je le rappelle, sans nos agents, il n'y aurait pas d'application de nos décisions en matière de politiques publiques et de services publics de qualité comme nous en avons à Fontenay-le-Comte.

Fontenay-le-Comte accueillera de nombreux évènements en 2024. Le Grand Départ du Tour Cycliste des Pays de la Loire, le concours départemental des meilleurs apprentis de la Vendée, le passage de la Flamme Olympique, les championnats de France de Marche et bien sûr notre Biennale pour laquelle nous apporterons une attention toute particulière pour son 70ème anniversaire.
Face à une surcharge de travail, nous avons fait le choix de renforcer nos équipes par des renforts d'intérim correspondant à un surplus d'activité. Ces dispositions viennent étayer cette évolution des dépenses de ressources humaines.

Au titre de la culture, nous souhaitons ouvrir nos champs culturels à d'autres cercles avec une programmation intergénérationnelle qui viendra compléter nos offres du moment.
Nous devons nous inscrire dans une dynamique de territoire élargie, synonyme d'une culture encore plus ouverte vers de nouveaux publics qui viendront compléter la palette de l'attractivité de notre territoire.
Notre choix est celui d'une offre culturelle nouvelle et diversifiée dans sa programmation, synonyme de publics nouveaux et répondant aux attentes des habitants de Fontenay-le-Comte et plus largement de tout notre territoire du Sud-Vendée.

En matière de sécurité publique, nous nous sommes mis en capacité de répondre aux problématiques du vivre ensemble et de répondre à la sécurité de nos habitants.
Nous avons fait évoluer l'action de notre police municipale en renforçant dès 2014 notre volonté d'une ville sûre.
La société et son évolution nous obligent à accroitre nos forces et les moyens de sécurité nécessaires pour l'ensemble des quartiers de notre ville.
Même si la sécurité publique est une prérogative de l'Etat, les polices municipales jouent aujourd'hui un rôle primordial dans la sécurité locale. La première Ministre a d'ailleurs annoncé le 26 octobre dernier le renforcement des prérogatives des Polices municipales aux côtés des autres corps de sureté intérieure et d'autorité de justice.

Si je me réjouis de voir enfin l'Etat regarder nos problématiques en matière de sécurité locale, je reste prudent entre les effets d'annonces et ce qui en sortira – pour mémoire, les lois LOPPSI de 2011 et Sécurité globale de 2021 ont toutes les deux été retoquées par le Conseil constitutionnel… il est donc prudent d'attendre… sans pour autant ne pas agir et c'est ce que nous faisons.

Nous avons fait le choix de renforcer notre équipe pour mener plus d'actions en cette fin 2023 avec un nouveau chef de service qualifié et avec le recrutement d'un adjoint expérimenté à ses côtés. Nous créerons en 2024, à nouveau, un poste de policier municipal pour compléter notre effectif qui sera lui aussi renforcé par un chien de police. Notre effectif 2024 sera composé de 8 policiers municipaux, d'une ASVP et d'une assistante administrative.

Notre contribution, à la résolution d'enquêtes, est saluée par la gendarmerie et par le parquet de la Roche-sur-Yon. Oui nous agissons et tout dernièrement nous avons déployé un nouveau parc de caméras que nous renforcerons en 2024 dans les endroits les plus sensibles de la ville.

Bien sûr, le tout répressif n'est pas la réponse à tout et le préventif reste aussi une composante à aborder les problématiques et nous le faisons. Mais nous devons à nos habitants une vie apaisée et une tranquillité assurée. Ils ont besoin de signaux forts en matière de sécurité publique et d'un cadre de vie agréable qui sont des valeurs auxquelles nous sommes attachées à Fontenay-le-Comte. C'est tout le signe que nous leur envoyons ce soir.

Mes chers collègues, nos orientations sont bien le fruit de choix politiques les plus larges pour tous les habitants de Fontenay-le-Comte. Cela traduit bien là notre capacité à nous projeter et à présenter des orientations budgétaires sérieuses, responsables et transparentes que je soumettrai à votre sagacité.

A l'issue de cette présentation, je laisserai à chacun d'entre vous un temps de débat.

Madame DROUIN, c'est à vous, pour nous présenter ce Rapport d'Orientations Budgétaire.

INTERVENTION DE MME PATRICIA DROUIN, ADJOINTE AUX FINANCES.

Merci Monsieur le Maire,

Ce temps de débat qui vous est offert est important. Nous vous présentons des orientations que nous avons proposées en commission des Finances.

Comme vous le disiez Monsieur le Maire, il y a quelques instants, nos orientations stratégiques sont inscrites dans une perspective de développement de notre ville .

Mes chers collègues, j'essayerai bien sûr d'être la plus concise dans cet exercice de préparation budgétaire, pour montrer à nos habitants la mise en place de nos engagements.

Dans ce Rapport d'Orientations Budgétaires, je vous présenterai les recettes de fonctionnement décomposées en 7 grandes masses.

1- Tout d'abord, les principales recettes de la ville qui sont les contributions directes et qui représentent environ 50% des recettes de fonctionnement. Ce sont : les Taxes foncières bâties et non bâties, la Taxe d'Habitation sur les résidences secondaires, la taxe sur les locaux vacants et la Taxe sur les friches commerciales.

Je tiens à nouveau à rappeler que sur ce mandat, les taux d'imposition fixés pour la ville de Fontenay le Comte seront identiques à ceux des années précédentes et ce conformément à notre engagement de campagne.

La revalorisation des bases fiscales, pour 2024, correspond à l'inflation mesurée par les services de l'Etat en septembre 2023. L'Etat affecte cette inflation aux collectivités avec une progression en moyenne de 4%. La progression physique des propriétés bâties serait de 1,4% pour les logements, 4% pour les industries et 1,2% pour les locaux professionnels.

2- Pour le 2ème point, Le projet de loi de finances pour 2024 prévoit sur le plan national une stabilité de La dotation globale de fonctionnement. Ce qui permet de mieux nous projeter.

La progression de la Dotation Globale de Fonctionnement devrait être de 1% par an.

3- Dans cette continuité, le FPIC, ce fonds de péréquation communal et intercommunal est une contribution des territoires les plus riches au profit des territoires les plus pauvres. L'attribution du FPIC de l'ensemble des communes du pays de Fontenay Vendée devrait progresser de 1,1% par an, mais la croissance du potentiel financier de notre ville progresse plus rapidement que les autres communes du territoire. L'attribution du FPIC pour Fontenay devrait donc diminuer de 1,6% par an.

4- Viennent aussi Les compensations fiscales, dans ce 4ème point, et qui concernent les taxes foncières. Elles devraient progresser de 5,5% par an en l'absence de changements législatifs, et proviennent essentiellement de la revalorisation des bases.

5- Les attributions de compensation sont impactées par 2 facteurs, les transferts de compétences et les services mutualisés.
En 2024, on estime que les AC sont évaluées à 2 625k€ et seront stables sur les années à venir.

6- Les produits des services représentent 6% des recettes de fonctionnement. La progression est dûe à la revalorisation des tarifs, une progression des repas facturés aux communes extérieures et un renforcement de la saison culturelle pour 2024.
La progression serait de 1,2% les années suivantes.

7- Les subventions reçues représentent environ 2% des recettes de fonctionnement et demeurent stables sur le mandat.

Qui dit recettes de fonctionnement, sous-entend dépenses de fonctionnement correspondant aux services rendus à la population.

Les dépenses de personnel représentent 60% du total des dépenses de la ville. En 2024 elles sont estimées à 9580K€ pour 221 emplois permanents. Elles devraient progresser de 4,95%. Comme vous l'avez évoqué, Monsieur le Maire, La première explication concerne la mise en place des titres restaurant pour le premier trimestre 2024 pour 130K€, une enveloppe pour l'évènementiel pour 95K€, une revalorisation du point d'indice de 5 points pour toutes les catégories pour 155K€, 2 postes supplémentaires, 1 pour la police municipale et 1 poste pour le gestionnaire de flux.

1- Les charges à caractère général qui avaient fortement progressé en 2023 du fait des tarifs d'énergie en très forte hausse, bénéficient d'une réduction de 500k€ sur ce poste en 2024. En effet, on a pu constater une baisse de 15% de la consommation sur le chauffage et de 36% sur l'électricité et notamment l'éclairage public. Sur ce poste nous avons budgété 100k€ pour l'évènementiel en 2024, c'est-à-dire pour la biennale, la flamme olympique, le tour des pays de la Loire…La ligne restauration scolaire augmente du fait de la hausse des prix de l'alimentation.

2- Les autres charges de gestion courantes concernent les subventions aux associations et la contribution à l'école privée, les frais relatifs aux élus, les pertes sur créances irrécouvrables entre autres. Elles sont stables en 2024 .

En résumé, les produits de fonctionnement progressent en moyenne sur les années à venir de 1,7%, soit 18 037k€ en 2024, les dépenses de fonctionnement s'élèvent en 2024 à 16 005k€ et progressent en moyenne de 1,7%, également.

Pour la partie Investissements, dans le plan pluriannuel que l'on appelle communément PPI,

Après les années de préparation, Les années 2024-2025 sont celles de la réalisation. Les principaux projets vont être poursuivis et pleinement engagés : l'école Bouron Massé pour la seconde et dernière partie de sa rénovation, le Plan de Rénovation Urbaine des moulins Liots, la réhabilitation de la friche Lussaud, les rues de la République et Blossac. Pour des raisons techniques et financières, les chantiers de rénovation du musée et de l'église Notre Dame, au regard de l'ampleur des travaux à engager, nous oblige à repenser nos projets et à étendre nos programmes de rénovation au-delà de 2026.

Ainsi, pour la période 2024 à 2027, ce sont 29 millions € d'investissements qui lèveront près de 7m€ de subventions auprès de nos partenaires (le Conseil départemental de la Vendée, la région des pays de la Loire, la DRAC, la CAF …).

1- Commençons par les aménagements urbains, avec le programme de rénovation urbaine des moulins Liots pour 4 744K€, la réhabilitation de la friche de l'ex imprimerie Lussaud pour 1 409K€, les rues République et Blossac pour 2 438k€ et 1M€ pour l'opération Métropolis sur le bar de la Rep et la démolition de l'ancien cinéma le palace.

2- Ensuite pour l'enfance, la jeunesse et les sports, ce sont 2 800k€ pour la vie scolaire et donc l'école Bouron Massé dont la rénovation s'achèvera en 2024. Et 1 150k€ pour les sports dont le club house de foot.

3- L'entretien du patrimoine a été estimé à 6 117K€ sur le mandat, la ville possède un important patrimoine qu'elle se doit d'entretenir et de valoriser dont le musée qui a souffert d'un manque d'entretien depuis de nombreuses années, l'Espace Cassin qui aura bientôt 20 ans. Et bien sûr l'église Notre Dame.

4- Pour les espaces publics et l'environnement, le budget voirie et éclairage public s'élève à 3 000k€, près de 300k€ pour la sécurité, vidéo protection et police municipale. Nous poursuivons l'aménagement de pistes cyclables, le fleurissement des cimetières et des parcs, l'entretien des arbres, par l'abattage et les plantations pour un budget de 620k€.

5- Pour la vie démocratique et la citoyenneté, nous consacrerons un budget de 355k€ et avec un peu plus de 200k€ pour l'accessibilité Personnes à Mobilité Réduite, qui je le rappelle, pour ce dernier point, est cité en exemple en Vendée.

6- Pour la gestion patrimoniale diverse et les moyens des services, c'est un budget de 2600k€. Dans cette enveloppe nous poursuivons nos investissements pour les économies d'énergie déjà engagés en 2023.

Ainsi, l'ensemble de ces investissements, pour la période 2024-2027, s'élèvera à 29 000k€ pour 7000k€ de subventions levées.

Ces investissements seront financés par des ressources propres d'investissement :

1- Le FCTVA (le fond de compensation TVA qui dépend du ppi, donc du montant des investissements et de leur éligibilité.

2- La taxe d'aménagement, perçue sur les zones d'activité économique et reversée à la communauté de communes et celle perçue sur les années antérieures sera régularisée et versée sur les 3 prochaines années.
3- Et aussi des cessions d'immeubles possibles qui ont été identifiées sur cette période 2024-2026.

Le recours à l'emprunt va donc faire progresser le niveau d'endettement de la ville sans toutefois dépasser la capacité de désendettement au-delà de 10 ans.

Notre capacité de désendettement est maitrisée et ne doit pas dépasser 12 années . Notre ville devrait la maintenir à 9,9 années pour les 3 prochains exercices avec une projection de diminution à 8,4 ans à l'horizon 2027. Au regard de notre dynamique de projets en cours de réalisation cela paraît raisonnable et montre une situation financière saine.

Le taux d'intérêt moyen de la dette actuelle est de 2% et devrait rester stable. En 2022 un emprunt de 1 M€ a été contracté mais ne devrait être mobilisé que vers le 15 janvier 2024.
Les nouveaux emprunts seront contractés sur une durée de 20 ans à un taux de 4% pour 2024 et 3,5% pour les années suivantes. Nous sommes loin des taux des dernières années, qui avoisinaient les 0 et 0,5%.

La capacité d'autofinancement brute est la différence entre les recettes de fonctionnement et les dépenses de fonctionnement. De la CAF brute, nous enlevons le remboursement de la dette et nous obtenons la CAF nette.

Cette CAF nette de 900k€ en 2023 restera stable à environ 700k€ pour 2024 2025 pour ensuite remonter à 8OOk€ à l'horizon 2027. Cet objectif se fera en maintenant nos efforts sur l'optimisation de nos dépenses en particulier les charges de personnel et les charges à caractère général.

Cette capacité d'autofinancement de 700K€ en 2024 est bien évidemment une CAF nette budgétaire, la CAF nette du compte administratif pourrait être supérieure. Les crises des années précédentes nous imposent une certaine prudence afin de ne pas détériorer les finances de la ville.

Pour finir, notre programme d'investissement et nos projections de fonctionnement sont construits avec le constant souci d'un recours à l'emprunt, raisonné et mesuré, qui n'obérera pas nos capacités d'investissement pour la ville et nos concitoyens.

Voilà chers collègues, ce qui viendra nous guider, dans l'élaboration de notre construction budgétaire 2024.

Je vous remercie pour votre attention.

INTERVENTION DE M. JEAN-PAUL MACORPS POUR LE GROUPE « VIVRE FONTENAY »

Je commencerai par remercier le directeur des finances qui a été réactif pour répondre aux questions que nous avions posées.

Je commencerai mon propos par l'examen des investissements. Nous avons repris les rapports d'orientation budgétaires (ROB) depuis 2020 et nous nous interrogeons sur la sincérité des montants inscrits en investissement dans ces rapports.

Nous prendrons l'exemple de l'année 2024 et nous regarderons les montants inscrits dans les ROB depuis 2020 et étudierons l'évolution des montants inscrits.

Si l'on reprend le ROB de 2020 pour l'année 2021, vous prévoyiez pour 2024 3 631 000 €, dans le ROB de 2022, cette fois-ci vous prévoyiez 5 332 000 €, 8 080 000 € lors du ROB de 2023 et enfin au rapport de cette année vous prévoyez finalement 11 851 000 €.
On s'interroge sur la crédibilité de ces chiffres dans la mesure où entre 2020 et 2023, les montants inscrits pour 2024 ont été multipliés par 3,6.

Il faut bien sûr chercher les raisons de ces inscriptions. Depuis le début de votre mandat, vous avez prévu beaucoup d'investissements mais vous en avez réalisé très peu. Il suffit de reprendre le pourcentage de réalisation qui est très faible, donc finalement chaque année vous ne faites que reporter des investissements. Vous annoncez beaucoup mais vous réalisez peu.

Il y a également un second phénomène qui explique ces chiffres, c'est la révision à la hausse systématique des projets. Il faudrait mettre à jour ces sommes et au moins on a +33% pour l'école Bouron-Massé par rapport à ce qui avait été prévu au départ, +122% pour le musée, +38% pour la rue de la République. Cela explique toutes ces augmentations de prévisions budgétaires.

Il y a au moins un élément qui va être rassurant, c'est cette faible réalisation. En début de mandat nous étions assez inquiets sur le plan d'investissement pluriannuel proposé au niveau de l'endettement, mais comme vous ne réalisez pas, au moins l'endettement est pour l'instant contenu.

Il y a également une autre conséquence sur le glissement des investissements, c'est le report sur les années 2026 et 2027. Vous l'avez d'ailleurs rappelé dans vos propos. S'il est normal de prévoir la fin d'un programme d'investissement l'année des élections, ce qui l'est moins, c'est l'ampleur du montant et il questionne. 6 M€ pour 2026 et 3 M€ pour 2027, vous prévoyez finalement d'amputer dès à présent le programme d'investissement de la prochaine équipe.

Nous avons également noté, je ne sais pas si c'est volontaire, une évolution au niveau du vocabulaire dans les rapports d'orientation budgétaire. Dans le ROB 2023, le temps utilisé est le futur : « au total les investissements prévus pour les années 2023 à 2026 s'élèveront à 27,8 M€ ». Dans le ROB de cette année il est écrit « au total les investissements prévus pour la période 2024 à 2027 devraient s'élever à 29 M€ », j'ai l'impression qu'il y a une petite prise de conscience derrière ce conditionnel.

On va s'intéresser aux chiffres que vous inscrivez au niveau des cessions prévues. Là également la crédibilité des montants inscrits nous interroge. Dans le ROB 2023, le cumul des cessions prévisionnelles entre 2023 et 2026 est de 3 352 000 €, je n'ai pas retenu l'année

2022. Le cumul entre 2023 et 2027 passe à 1 924 000 €, ce qui fait 1,6 M€ de moins en une année, pourquoi cette évolution ?

En 2023 vous aviez prévu en cession 1 362 000 € et a priori vous serez à 179 000 €, soit 8 fois moins que ce que vous aviez prévu. Ne serait-il pas judicieux de ne tenir compte que des cessions dont la réalisation est très probable plutôt qu'hypothétique ? Il semble d'ailleurs que pour le ROB 2024 nous revenions à une programmation plus raisonnable. C'est important car les montants que vous prévoyez jouent sur l'endettement.

Le dernier point que j'évoquerai portera sur les charges de cessions courantes. Comme vous le signalez vous prévoyez des charges à caractère général en augmentation de 400 000 € en raison notamment des évènements comme la flamme olympique, la Biennale et le Tour de région des Pays de la Loire. L'augmentation de 400 000 € est financée par la dynamique fiscale, les produits augmentant globalement de 437 000 €.
Ce qui nous interpelle ce sont vos choix d'utilisation de l'augmentation de ces produits. Nous ne sommes pas certains qu'il fallait, une année de Biennale, cumuler également l'organisation de deux évènements coûteux pour les finances de la Ville. Nous aurions préféré une révision des tarifs de la cantine qui ont fortement augmenté en 2023 ou augmenter significativement le budget pour la saison culturelle, rappelons que Mme SAINT-CYR soulignait la difficulté de monter une programmation culturelle avec un budget de 200 000 €.

Par ailleurs il serait pertinent de s'intéresser aux conséquences du montant de la taxe foncière à Fontenay-le-Comte sur le choix du lieu d'acquisition d'une résidence de la part des jeunes. Beaucoup préfèrent s'installer dans les villages aux alentours plutôt qu'à Fontenay-le-Comte même. Cela a des conséquences sur la démographie et sur la pyramide des âges à Fontenay-le-Comte. Une anecdote, en 2014, votre majorité nous avait reproché de ne pas avoir baissé les impôts car nous avions laissé une trésorerie excédentaire. Outre l'erreur d'avoir confondu trésorerie et résultat, vous avez par la suite augmenté les taux d'imposition, tout un symbole. Il serait temps aujourd'hui de s'interroger sur le niveau atteint de notre fiscalité locale.

J'en ai terminé, je vous remercie de votre écoute.

INTERVENTION DE M. JACKY BERTIN POUR LE GROUPE « RENAISSANCE POUR FONTENAY »

Nous avons travaillé les documents qui nous ont été fournis. M. Macorps avait dit l'an dernier que c'était difficile de passer en deuxième position parce qu'il y a des redites. Nous n'avons peut-être pas approché cet exercice de la même manière mais nous allons retrouver certaines similitudes.

Concernant l'évolution de la DGF, cela a été rappelé, elle représente une augmentation moyenne d'1%.

Concernant le budget de fonctionnement, nous sommes bien dans des perspectives pour 2024. Concernant les produits globalement évalués à 18 037 k€, soit une augmentation de 1,9%. Comme cela a été rappelé il s'agit essentiellement du produit des contributions directes qui alimente ce total. Mme Drouin a parlé de 50%, si on ajoute les impôts et taxes nous en sommes à 72 ;5%. Comme cela a été dit il y a une revalorisation automatique des bases qui fait que néanmoins, à taux d'imposition constant et vous vous êtes engagés à les maintenir sur le mandat, il n'empêche que la pression fiscale va inévitablement augmenter, de 7% en 2023 on prévoit 4% en 2024. M. Macorps y a fait allusion, l'idéal serait de baisser les taux mais je pense que dans le contexte actuel de la situation financière de la Ville cela me parait difficile, donc respectons au moins l'engagement de la municipalité.

Concernant les dépenses, elles sont prévues à 16 005 k€. Je n'ai pas compris vos chiffres Mme DROUIN parce que dans le tableau de la page 9, on lit en 2023 14 955 k€, pour moi cela ne fait pas une augmentation de 1,7 mais une augmentation de 7.

Mme DROUIN :
L'augmentation de 1,7% est sur la période 2023 à 2026. Il s'agit d'une augmentation moyenne.

M. BERTIN :
J'avais mal entendu. En ce qui me concerne, de 2023 à 2024, j'ai noté une augmentation de 7%.
Le principal poste de dépenses concerne les charges de personnel. Nous en sommes à 221 ; je suis remonté à 2021 où il y avait 203 emplois permanents à la Ville, en 2022, 211, en 2023, 216. On peut constater une augmentation constante des charges de personnel. Nous comprenons tout à fait que la sécurité est une des priorités et que nous sommes contraints d'embaucher mais on peut se poser la question de savoir si 221 emplois permanents pour une ville de 14 000 habitants n'est pas un peu beaucoup dans les ratios. Il me semble que la moyenne sur des villes de notre grandeur doit être de 50% et là nous sommes à 60%. Je l'avais déjà dit l'année dernière, je pense qu'il faut maitriser ces charges de personnel dans l'avenir.

Les charges à caractère général globalement augmentent. Il est évident que le plan de sobriété qui avait été mis en place l'année dernière a produit ses effets, néanmoins il y a une augmentation en charges à caractère général de 4 615 k€ à 5 153 k€ qui nous parait importante. Nous avons bien conscience qu'il va y avoir de l'évènementiel, mais nous avons du mal à comprendre tout de même cette nette augmentation des charges à caractère général. Entre 2023 et 2024 cela représente une augmentation de 11,7%.
Nous avons noté aussi la stabilité de l'enveloppe des subventions aux associations maintenue constante. Globalement l'enveloppe est maintenue à 1 215 k€.

Concernant les investissements, en lisant le tableau des investissements, nous avons eu l'impression d'être revenus 1 an en arrière. En effet, l'année dernière vous nous aviez annoncé 27,8 M€ de dépenses pour 8 M€ de subventions sur la période 2023-2026. Et aujourd'hui nous pouvons lire 29 M€ de dépenses pour 6,8 M€ de subventions pour la période 2024-2027. Nous avons eu l'impression d'un glissement d'une année avec la même enveloppe mais reportée d'un an. Comme cela a déjà été souligné, en 2027 ce mandat sera terminé.

Concernant les principaux projets qui ont été présentés, vous avez évoqué la réhabilitation de la friche Lussaud, c'est en cours. Dans la page 11 on peut lire 659 k€ en 2024. L'an dernier dans le tableau nous en étions à 1 926 k€, nous avons du mal à comprendre pourquoi les montants d'investissements programmés sur 2023-2026 ont autant baissé. Nous avons du mal à suivre au niveau de cette opération. Tout à l'heure il y aura une délibération dessus et nous pourrons revenir sur les chiffres, nous aimons comprendre.
Bien entendu et vous en avez parlé, il y a la restructuration des rues de la République et Blossac. Vous aviez défini une enveloppe de 2,5 M€, elle est maintenue, dont acte.

Pour la rénovation de l'école Bouron-Massé, il y a une augmentation de 33% du coût.

Pour la rénovation du Musée, l'année dernière nous avions été surpris par le montant des dépenses puisque je me souviens avoir constaté que les1,8 M€ prévus en début de mandat étaient passé à 4 M€, ce qui fait une augmentation de 222%, mais si l'on prend les chiffres de ce tableau, la rénovation du Musée n'est plus de 4 M€ mais de 5,6 M€, c'est-à-dire qu'elle a augmenté de 211%. Retenez ce soir que le coût des travaux des musées prévu est de 5,6 M€ au lieu des 1,8 M€ prévus en début de mandat !

Je ne reviendrai pas sur ce qu'a listé Mme DROUIN. Il y a des points positifs, les actions que vous avez citées sont correctes ; on a souligné que pour l'entretien des équipements sportifs il était prévu 227 k€ et il est passé à 1 150 k€ pour les 3 ans à venir ce qui nous parait plus raisonnable parce qu'il y a des travaux à faire dans ces équipements.

Concernant les investissements, l'année 2024 va être une grosse année de réalisation puisque les projets enclenchés depuis 3 ans qui n'ont pas pu encore être démarrés vont l'être. Vous avez parlé de l'aménagement autour des tours des Moulins, l'école Bouron-Massé ou encore la rue de la République, ce qui amène dans le budget pour 2024 un record de dépenses, puisqu'il s'établit à 11,85 M€. Pour financer ces dépenses en 2024, si on enlève les retours sur subventions et les produits de cessions, nous avons un besoin de financement de 8,71 M€, ce qui fait un disponible de 2,08 M€, d'où la nécessité, vous l'avez dit, de réaliser un emprunt qui serait de 6,6 M€ pour 2024 si tout ce que vous avez projeté doit se réaliser.

Dans ce contexte, à annuité constante, les taux d'intérêts seraient autour de 4%. L'encours de la dette qui aujourd'hui est très raisonnable à 12 000 k€ de ce fait passerait à 17 500 k€, soit une augmentation de la dette.

Pour conclure, je peux rappeler ce qui avait été dit l'année dernière : « nous avons un plan d'investissement qui est ambitieux pour 28 M€ sur les 3 ans, avec 9,72 M€ d'emprunt ». La capacité d'autofinancement reste à un niveau raisonnable à l'horizon 2026 pour s'établir à environ à 700 000 €. Mais lorsque vous dites que la capacité d'autofinancement est stable alors qu'elle passe de 900 à 700, je ne trouve pas, c'est plutôt une baisse. Vous aviez également annoncé que la capacité de désendettement s'établirait à 8,6 ans à l'horizon 2026. Pour conclure, si le programme d'investissement est réalisé, on aurait l'année prochaine une capacité de désendettement qui atteindrait le seuil de vigilance qui est de 10 ans, pour redescendre à 8,4 années en 2027.
Le graphique de la dernière page montre une stabilité de la capacité de désendettement à condition de ne pas faire d'autres emprunts. Or il y a un gros projet dans ce mandat qui est la rénovation du musée à 5,6 M€. Comment allez-vous pouvoir maintenir la capacité de

désendettement sans emprunter pour financer cette rénovation ? La question que nous avions déjà posée l'année dernière est toujours d'actualité, la Ville aura-t-elle les moyens de réaliser les 29 M€ d'investissements prévus sur les 3 ou 4 ans qui viennent ou alors faudra-t-il revoir certains projets à la baisse ou en supprimer de nouveau ?

ÉCHANGES

Monsieur le Maire :
Je laisse les adjoints vous répondre. M. VERGNAUD va commencer.

M. VERGNAUD :
Je tenais à apporter quelques précisions sur les sujets évoqués. Sur le sujet des cessions, nous sommes transparents sur ce que l'on a inscrit en termes de recettes en cessions. Nous avons d'ailleurs eu des échanges sur ce sujet lors des réunions de commission urbanisme. Nous avons un catalogue des biens de la collectivité identifiés pour être cédés. Pour cette année, nous ne sommes pas à l'abri de délibérer sur une future vente lors du prochain conseil municipal.

Nous menons un travail d'optimisation de notre patrimoine comme nous l'avons dit à plusieurs reprises et il y a une totale transparence sur les biens qui sont en vente et qui donnent lieu à des recettes de cession.

Pour revenir sur le projet de la rue de la République, M. BERTIN a dit qu'il y avait un maintien de l'enveloppe et M. MACORPS une augmentation de 38% sur le projet. Je viens de reprendre les différents ROB présentés depuis 2020 et il y a une légère augmentation sur le coût travaux aux alentours de 10%, ce qui représente le coût lié à l'inflation entre 2020 et 2023. Il y a donc un maintien de l'enveloppe et on y veille particulièrement sur ce projet. Cela a donné lieu à des arbitrages comme nous le verrons dans une délibération que nous prendrons lors de ce conseil.
Pour Lussaud, il y a toujours un coût. Il y a un volet minoration EPF qui avant était compté comme une dépense mais aussi une recette et qui est là neutralisé parce que l'EPF l'applique avant son fonds de minoration ce qui n'était pas forcément exprimé de la part de l'EPF auparavant, ce qui signifie une baisse significative puisque nous l'étalons sur deux exercices.

M. BERTIN :
Concernant Lussaud, il est attendu pour 2,8 M€ d'aides publiques et pour l'instant nous en avons réalisé 1,8 M€. Nous sommes toujours sur ces bases ?

M. VERGNAUD :
Oui c'est le même équilibre.

M. BERTIN :
Nous avons du mal à comprendre dans ces montants de 2 M€ où les paiements avec l'EPF varient.
Concernant la rue de la République, j'ai considéré que le taux était constant sauf que le projet est diminué de moitié par rapport à ce qui avait été énoncé en début de mandat puisque le projet initial englobait les rues de la République, du pont neuf à la rue Blossac et Kléber Audé.

Mme ROUHAUD :
Je voulais apporter des précisions à M. MACORPS concernant le projet de la rénovation et non pas la construction de l'école Bouron-Massé en rappelant le contexte dans lequel nous avons lancé ce projet.
A cette rénovation, s'est adossé le projet de création d'un centre de loisirs, ce qui n'était pas prévu à l'origine. Comme c'est une restructuration, nous avons eu la mauvaise surprise d'avoir du désamiantage supplémentaire qui a créé un surcoût.
Pour rappel également, lorsque nous avons mis en place les appels d'offres, très peu d'entreprises répondaient aux marchés, entre autres celui du désamiantage où une seule entreprise a répondu. Nous avons dû relancer certains lots faute de réponses d'entreprises. Il y a bien eu un surcoût, c'est une certitude, nous n'avons pas lésiné non plus pour le confort des enfants et des enseignants.

En ce qui concerne la restauration scolaire, je rappelle que nous faisions partie des communes pour lesquelles les coûts de la restauration scolaire étaient extrêmement bas. En les augmentant, la collectivité a absorbé la moitié de ces coûts, à l'époque nous étions à un surcoût de 1,20 €, et les coûts des denrées alimentaires continuent d'augmenter que la Ville absorbe. Malgré ces augmentations, les tarifs de la restauration à Fontenay-le-Comte restent dans les plus bas de l'ouest.
Nous avons mis en place des quotients familiaux, ainsi qu'une enveloppe dédiée aux familles qui pourraient avoir besoin d'une aide, à l'heure actuelle seulement deux familles sont accompagnées et de manière très légère.
Enfin vous évoquez que la Ville de Fontenay-le-Comte est vieillissante, que les jeunes s'installent ailleurs. Ce n'est pas le sentiment que j'ai et c'est la troisième année consécutive où le nombre d'enfants dans les écoles est en hausse. Nous inscrivons toujours plus d'enfants, ce n'est pas le cas partout malheureusement ni en Vendée, ni en Pays de la Loire. Ces inscriptions sont un très bon indicateur de foyers qui sont plutôt jeunes.

Mme VERHAEGHE-GRILLO :
Je voulais rebondir sur ce que venait de dire Mme ROUHAUD à propos de l'école Bouron-Massé. J'entends les augmentations avec les différents motifs, la crise COVID-19, les difficultés d'attribution des lots, mais je voulais revenir sur les échos que nous avons eus sur cette rénovation et il y a un point qui nous a interpellé. On refait une belle école, vous avez dit que vous n'aviez pas lésiné sur les moyens, mais il y a un tempo qui ne m'a pas forcément paru bien logique. Aujourd'hui il pleut dans l'école dans la partie qui a été rénové. On apprend que la toiture n'a pas été reprise, qu'elle va l'être et qu'a priori les enseignants vous avaient déjà alerté sur les fuites qui existaient. Je ne comprends pas. En tant que propriétaire de ma maison, je commence par reprendre une toiture avant de refaire un bel intérieur. Vous faites strictement l'inverse : on offre une école plutôt jolie mais on est passé sur la toiture. Y a-t-il des risques pour les enfants qui sont scolarisés dans cette partie rénovée ? Dans le déroulé des travaux, nous n'avons pas pris le dossier dans le bon sens !
Vous aviez été prévenus, je ne sais pas comment ont été étudiés les charpentes ou la toiture, en tous cas il pleut dans une école toute neuve, c'est dommage ; il va falloir reprendre la toiture mais aussi ce qui a déjà été fait, c'est forcément un surcoût que vous n'aviez pas envisagé.
Nous aimerions avoir lors d'une prochaine commission enseignement jeunesse, la présentation du montant global de cette rénovation Bouron-Massé avec tout ce qui sera entrepris, même si nous avons eu petit à petit le déroulé des travaux, pour avoir une information plus précise.

Mme ROUHAUD :
Dans un premier temps, il est vrai que la toiture n'était pas prévue au niveau de la rénovation. Les quelques petites fuites signalées ont été reprises au niveau du toit plat des sanitaires maternelles. C'était le gros point noir. Nous sommes en pleine période où nous sommes impactés par des bouleversements climatiques, que ce soit des augmentations de chaleur l'été ou alors des abats d'eau qui sont démesurés et nous devrons y faire face. J'en parlais avec le responsable du service scolaire, les entreprises qui fabriquent les dalles nantaises actuellement sont en train de revoir tout le dimensionnement de leurs dalles parce que telles qu'elles sont faites actuellement depuis une vingtaine d'années, elles ne suffisent plus à avaler les abats d'eau. C'est une problématique que nous devons prendre en considération.
Pour autant assez rapidement nous nous sommes rendus compte que nous aurions des problématiques de toiture et nous avons fait passer un cordiste qui a évalué et nous avons prévu une enveloppe supplémentaire pour refaire la toiture car il n'est absolument pas question que cette école prenne l'eau.
Je ne suis pas d'accord avec vous sur le fait de mettre en priorité l'esthétique. Ce n'est pas le sujet. Nos priorités sont la fonctionnalité et l'isolation contre la chaleur et le froid afin de faire des économies d'énergie. L'esthétique nous n'en avons pas vraiment parlé. Il s'agit d'une rénovation et cela fait partie du travail des architectes de proposer un bel ouvrage, mais cela n'a pas été notre priorité.

Monsieur le Maire :
Je confirme ce que dit Mme ROUHAUD. Notre propre bureau d'étude indiquait que la toiture de Bouron-Massé n'était pas urgente, qu'elle n'était pas à reprendre. Je rappelle qu'il y a un architecte qui ne nous a jamais alerté de cet état. Je n'ai jamais entendu parler de cette problématique, vous connaissez peut-être des enseignants qui s'en sont plaints.

Mme ROUHAUD :
Il n'y avait jamais eu de gros dégâts sauf sur la partie sanitaire maternelle.

Monsieur le Maire :
Je partage votre avis parce qu'il est toujours mieux de commencer par le haut, mais en tous cas quand nous avons démarré le projet, la réfection de la toiture ne semblait pas nécessaire. Il a été mis au budget 300 000 € pour reprendre la toiture et on regardera les éléments qui ont pu abimer les peintures, il y aura des reprises, mais ces fuites ne sont pas de nature à abimer tout ce qui a été fait, il ne faut pas dramatiser, mais c'est regrettable, je l'entends.

Quelques éléments de réponses rapides. Je ne rentrerai pas dans les chiffres qui peuvent dire tout et leur contraire selon que l'on soit de la majorité ou de la minorité. En revanche il ne faudrait pas faire comme si depuis le début de ce mandat nous n'avions pas subi et le COVID, nous avons pendant 2 ans dû gérer des centres de vaccination et couru après des masques et des doses de vaccins, mais tout le monde l'a oublié et c'est mieux ainsi, et une crise énergétique qui a impacté nos budgets. On a travaillé sur le plan de sobriété, nos finances sont saines et je pense que c'est une bonne nouvelle, qu'est-ce-que vous auriez dit si on avait investi en même temps et que nous avions également des dépenses énergétiques importantes, nous en aurions parlé à juste titre.
Ce sont des éléments de contexte de début de mandat qui ont fait différer des projets, c'est vrai. A part la maison des seniors, on a peu différé de projets mais nous sommes à la bascule du mandat, nos projets sont affinés, certains parfois ont un peu grossi, ont été mieux définis. Je veux rappeler que des enveloppes ont augmenté, en trois ans les coûts ne sont plus les mêmes, nous avons eu beaucoup moins d'offres qu'escomptées, et donc des concurrences beaucoup moins fortes.
Nous avons eu cette capacité, et je remercie les services, à aller chercher des financements nouveaux parce que ce qui est important pour la Ville, c'est le reste à charge. Pour le Musée, nous sommes allés chercher les financements du contrat plan État-Région (CPER) pour 500 000 €, la DRAC pour la même somme environ, je rappelle que même si nous ne sommes pas à la Communauté de communes, on se verra attribuer un fond vert de plus de 2 M€ sur le projet de l'école de musique, c'est le fonds vert le plus important en Vendée.
Sur la rue de la République, vous savez très bien que dans les financements de droit commun (DETR ou DSIL) l'État en général n'abonde jamais de financement sur des projets de rénovation de voirie, mais avec la végétalisation, la désimperméabilisation et la sécurisation, nous en sommes entre 400 000 et 500 000 € de DETR. Certes vous avez raison et je le concède, nous avons des enveloppes qui ont grossi mais nous sommes allés chercher des financements nouveaux et c'est ce qui est important parce que c'est le reste à charge pour nos concitoyens qui impacte le budget.
Vous avez pour certains étés aux affaires, vous avez géré des équipements, je pense au théâtre qui a été annoncé à 500 000 €, il a fini à 2 M€ en passant plusieurs mandatures depuis M. REMAUD, puis M. FOURAGE et nous avons fini par payer l'addition sous M. LALERE. Je ne dis pas que ce n'était pas bien, nous avons les uns et les autres, parfois des mauvaises définitions parce que cela demande du temps avec les bureaux d'études et les architectes pour bien définir et appréhender les projets.
Dans le cadre du Musée, le projet que l'on présentera prochainement qui est plus fin n'a rien à voir avec celui que nous avions prévu au début du mandat et je l'assume. En toute honnêteté cela fait débat au sein de la majorité municipale mais je n'assumerai pas de fermer le musée. C'est un élément structurant du territoire, nous sommes Ville d'Art et d'Histoire, le musée soit on le ferme, soit on le rénove. Un musée n'a pas pour vocation d'y mettre des placards, des

armoires les unes à côté des autres et d'y exposer des objets, si nous n'avons pas une scénographie, si nous ne donnons pas envie d'aller au musée, cela ne sert à rien. Il y a plus d'1M€ qui sont consacrés à la scénographie et c'est ce qui fait la différence. On peut ne pas être d'accord, nous sommes là pour en débattre mais je suis très heureux d'assumer ce musée mais on dépassera l'investissement sur un autre mandat ; c'est ce qui se fait dans beaucoup de villes. Je crois que pour certains vous connaissez bien le maire de La Roche sur Yon, où les projets ont été étalés sur trois mandats.
C'est toujours mieux d'impacter sur le mandat qui vous incombe mais en revanche sur des projets de rénovation de patrimoine, comme Notre-Dame, cela se justifie. Nous n'avons jamais investi autant, parce que d'autres équipes ne l'ont pas fait. On aurait pu commencer la rénovation de Notre-Dame plus tôt ! Se sont imposés à nous des programmes d'investissements dans les écoles, il y a bien longtemps qu'il n'avait pas été investi autant. Il y a des investissements lourds à faire et il y en a d'autres encore à prévoir ! Vous savez bien qu'il s'agit d'un équilibre difficile entre une politique d'investissement soutenue et ce qu'il faut continuer à faire pour attirer des habitants. Il faut continuer à investir dans cette ville, il faut évidemment être prudents sur les dépenses.
J'entends M. BERTIN dire qu'il faudrait diminuer le personnel, j'aimerais que vous me disiez où. Cela m'intéresse, je vous écoute. Peut-être est-ce le musée que vous voulez fermer. Tout le monde en parle mais quand il s'agit de fermer un service public, ou diminuer des effectifs, c'est toujours plus compliqué. On veut une ville propre, on veut investir, on veut des agents dans le sport, la culture... Nous avons une ville de 14 000 habitants qui a un haut niveau de service public. Vous avez évoqué la police municipale, mais si l'État investissait dans nos gendarmes nous n'aurions pas besoin d'avoir une police municipale avec 10 agents, mais je l'assume c'est notre choix et c'est important d'apporter un haut niveau de sécurité pour les Fontenaisiens.
On s'inquiète beaucoup de l'endettement de la Ville, qui sera raisonnable à la fin du mandat, parce que l'on va investir mais par contre tout le monde se moque éperdument de l'endettement de l'État. Vous soutenez je pense une majorité qui est au pouvoir actuellement, nous aurons un record de 270 milliards de dettes et nous, collectivités, nous devons d'avoir des budgets en équilibre, ce qui n'est pas le cas de l'État. Avec une telle équation, il faut savoir investir, ne pas augmenter les impôts, maintenir un haut niveau de service public, c'est un jeu d'équilibriste difficile que nous essayons de tenir.
Je remercie les équipes et Mme DROUIN qui sont sur cette ligne de crête, ce que nous vous présentons sont des projets qui sont décalés, mais qui sont importants et structurants, je pense à la fois à l'aménagement de la rue de la République, au dossier Action Cœur de Ville que nous portons avec l'État, aux projets de rénovation de l'ANRU et des Moulins qui commencent à porter leurs fruits avec des travaux qui arrivent enfin, évidemment au musée qu'il faudra financer probablement sur deux mandats. Ce n'est pas dramatique qu'une autre équipe municipale continue un projet comme celui du Musée comme celui de Notre-Dame. Nous avons engagé plus de 3 M€ pour Notre-Dame, mais aujourd'hui rénover Notre-Dame pour la mettre à égalité d'une église comme celle de Saint-Jean, ce sera 10 M€, il faudra évidemment continuer la rénovation ou avoir le courage de dire que l'on arrête. C'est un art assez difficile.

M. BERTIN :
Vous avez fait allusion à la rénovation du théâtre évalué en 2008 à 500 000 €. J'étais adjoint à l'époque. Lors du mandat suivant, le projet a été modifié et donc les sommes ont changé.

Monsieur le Maire :
C'est ce que je veux dire, les projets peuvent évoluer. Je ne vous accuse pas, c'est arrivé sous d'autres municipalités.

M. BERTIN :
Vous dites que la municipalité investit, mais je suis tranquille j'ai fait partie d'une municipalité qui a beaucoup investit avec la médiathèque, la piscine, l'Espace culturel et de congrès René-Cassin - La Gare, la rénovation de Fontenay-le-Comte et j'oublie également le sport.

Monsieur le Maire :
Je ne vous ai pas reproché les investissements.

M. BERTIN :
Je n'ai pas parlé de la diminution des emplois, j'ai dit que l'augmentation devenait préoccupante puisque l'on augmente chaque année. Je crois qu'il faudra se poser la question des charges que cela représente par rapport au budget de fonctionnement.

M. BERTHOD :
Avant de faire une petite intervention concernant les investissements, je voulais simplement préciser une chose, on ne se moque pas que l'État soit en déficit, simplement nous sommes au conseil municipal de Fontenay-le-Comte et nous ne sommes pas à l'Assemblée nationale, donc évidemment on se préoccupe de Fontenay-le-Comte.
Concernant l'Eglise Notre-Dame, il me semble que vous avez été aux affaires comme 1er adjoint lors du précédent mandat, les travaux n'ont pas forcément commencé.

Monsieur le Maire :
On a juste fait Saint-Jean, c'est vrai que vous ne l'aviez pas fait.

M. BERTHOD :
On parlait de Notre-Dame.

Monsieur le Maire :
On ne peut pas faire deux églises dans un mandat sinon cela couterait vraiment cher !

M. BERTHOD :
J'ai une question très simple. Quand on fait le compte, maintenez-vous que vous allez investir 53 M€ sur le mandat comme vous l'avez annoncé cette l'année ? Nous sommes en débat d'orientation budgétaire, nous sommes bien obligés de parler de chiffres. Je vous rappelle qu'en 2020 vous prévoyiez que vous alliez investir 33,5 M€. Quand on voit le prévisionnel pour 2023-2026, la dette risque de doubler d'ici à la fin du mandat et éventuellement obérer l'avenir ou alors vous allez remettre à plus tard certains investissements.

Monsieur le Maire :
C'est tous les ans la même question. On fait peur avec les impôts et l'endettement. Depuis 3 ans nous n'avons pas augmenté les impôts et nous avons un endettement qui est mesuré. Certes il y a des travaux qui sont différés et j'assume. Vous avez parlé de 53 M€ ?

M. BERTHOD :
Quand on fait le total on arrive à cette somme.

Monsieur le Maire :
Non il s'agit de 29 M€ inscrits au PPI jusqu'à la fin du mandat. C'est ce qui est inscrit dans le document.

M. BERTHOD :
Quand on rajoute les quelques investissements réalisés préalablement on arrive à une somme nettement plus élevée, donc vous acceptez que la dette double d'ici à la fin du mandat ?

Monsieur le Maire :
Les investissements qui sont fait sont financés et c'est le rapport que nous présentons. La structure de la dette est là. D'ailleurs j'ai une bonne nouvelle, grâce au travail fait par les services, alors que l'année dernière nous n'avions pas un bon taux de réalisation, cette année l'objectif est d'atteindre au moins le s70% et je pense que nous y serons, cela veut dire l'on sera proche de cet équilibre, de ce qui avait été engagé en prévision budgétaire. On vous

présente l'avenir mais pas le passé. Le passé est intégré dans les budgets et est financé. On verra la réalité lors du vote du compte administratif mais aujourd'hui nous n'avons pas de signaux d'alerte.

M. BERTHOD :
Vous allez maintenir tous les investissements que vous prévoyez d'ici à la fin du mandat ?

Monsieur le Maire :
Oui.

M. BERTHOD :
Je le note.

Monsieur le Maire :
C'est l'art de l'adaptation. Si l'on doit s'adapter on s'adaptera. Je ne sais pas s'il y aura une crise dans 6 mois, bien malin celui qui peut prédire l'avenir. Mais au moment où je vous parle, si l'on vous présente ce rapport d'orientation budgétaire, c'est parce que les projets inscrits dans ce rapport sont des projets sur lesquels nous nous sommes engagés, qui sont financés, qui sont prévus et que nous avons affinés depuis le début du mandat. Celui qui reste encore bien à affiner, et nous reviendrons je pense d'ici la fin de l'année, est le musée qui a fait l'objet de changement par rapport au Mémorial de la Résistance et de la Déportation.

M. BERTHOD :
C'est regrettable que l'on ait oublié le Mémorial de la Résistance et de la Déportation.

M. VERGNAUD :
Ce n'est pas un oubli.

Monsieur le Maire :
Pour répondre à votre question, nous avons bien l'intention de réaliser les travaux qui sont prévus dans ce rapport d'orientation budgétaire.

M. BERTHOD :
Et éventuellement doubler la dette.

Monsieur le Maire :
Pourquoi doubler la dette ? Dans la projection budgétaire du rapport, la dette est inscrite pour 9 années à la fin du mandat. C'est ce qui est prévu.

M. BERTIN :
Je voulais parler du musée. Il s'agit d'un item de l'Action Cœur de Ville qui va s'arrêter en 2026 donc le financement du Musée est prévu jusqu'en 2026 dans ce plan. Nous sommes sur une base de 5,6 M€ de travaux. Etant donné que nous arrivons à une capacité de désendettement à 10 ans en 2024 j'ai du mal à comprendre comment on va pouvoir financer ces travaux dans ce mandat sans emprunter de nouveau. Pour la dette des collectivités, des seuils d'alerte sont fixés, ce seuil est de 12 ans et déjà fin 2024 nous devrions être à 10 ans.

Monsieur le Maire :
Nous sommes partis sur une projection à moins de 10 ans en finissant à 8,5 ans en 2026.

M. BERTIN :
A condition de ne pas emprunter de nouveau.

Monsieur le Maire :
On a aussi des emprunts qui s'arrêtent.

Mme DROUIN :
Dans ce rapport, les emprunts sont inscrits. Le coût du musée est inscrit jusqu'en 2026 et les emprunts sont également intégrés. On va emprunter 6,6 M€ en 2024, 3 M€ en 2025 et 2,3 M€ en 2026 pour financer le musée entre autres.

M. BERTIN :
Avec l'emprunt en 2026 on arrive à 9,7 années au niveau de la capacité de désendettement, expliquez-moi comment l'emprunt de 3 M€ l'année suivante ne va pas augmenter ce chiffre.

Monsieur le Maire :
Les investissements faits nous aurons peut-être besoin d'un peu moins investir. Il se trouve que nous avons besoin d'investir sur des équipements qui sont structurants. Le parc vieillit c'est vrai mais nous rénovons. Regardez, l'Espace culturel et de congrès René-Cassin - La Gare a 20 ans et on remet des crédits pour changer la lumière, la scénographie, les rideaux, un autre jour ce seront les fauteuils et c'est normal. Nous avons des équipements qui vieillissent et pour lesquels il faut investir.

M. BERTHOD :
Je tiens à préciser : pour l'encours de la dette, c'est dans votre document, vous prévoyez un encours de 11,94 M€ en 2023 et vous prévoyez en 2026 un encours de 20,29 M€, je ne suis pas très doué en chiffres, mais il me semble que l'on double la dette.

Monsieur le Maire :
Je ne vois pas les chiffres que vous évoquez.

Mme DROUIN :
En 2023 la dette est de 11,9 M€, soit 12M€ en la doublant on passe à 24M€. On s'arrête à 20M€, on ne double pas.

M. BERTHOD :
On augmente la dette de 9 M€.

Mme DROUIN :
On a une capacité d'autofinancement qui va permettre de rembourser des emprunts.

M. VERGNAUD :
Si ce que vous voulez nous faire dire c'est que l'on va investir pour le territoire, alors oui nous allons investir massivement les prochaines années, il y a des investissements qui doivent être réalisés et du coup des emprunts pour aller en face.

Mme VERHAEGHE-GRILLO :
Je voulais rebondir sur ce que disait M. BERTHOD au sujet de la dette de Fontenay-le-Comte et celle de l'État, ce sont deux choses différentes et on s'inquiète de la dette de Fontenay-le-Comte. Quant à celle de l'État, malgré tout, elle permet de financer le plan relance dont les collectivités ont bénéficié et dont vous parliez tout à l'heure à travers le fond vert ou le fond friche.

Monsieur le Maire :
Vous m'accusez sur les déficits. Nous ne sommes pas à l'Assemblée nationale, je vous le confirme, nous sommes à Fontenay-le-Comte et nous travaillons pour Fontenay-le-Comte.